



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du deuxième semestre 2020

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie ou du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie
Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Tél. (+352) 247 74125

observatoire@eco.etat.lu

Mars 2021

Cette publication est téléchargeable sur le site <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html>

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2021

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie l'évolution des prix à la consommation de l'année 2020. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier des charges comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 242 agrégats du 4^e niveau de l'indice des prix à la consommation national (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport, l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et des moyennes de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac, ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	4
Résumé	5
1 L'inflation luxembourgeoise en 2020	6
1.1 Généralités.....	6
1.1.1 L'indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats.....	9
1.1.2 L'indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions.....	11
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes.....	16
1.3 Les prix administrés.....	17
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	17
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008).....	18
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés.....	19
1.4 Le mécanisme d'indexation automatique des salaires.....	24
1.4.1 Fonctionnement.....	24
1.4.2 Evolution de l'échelle mobile des salaires.....	24
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins	26
2.1 Introduction.....	26
2.1.1 Dépenses de consommation par pays.....	26
2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg.....	27
2.2 Généralités.....	28
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	33
3 Annexe 1 : Définitions	39
4 Annexe 2 : Comparaison IPCN/IPCH	41

Résumé

1. L'inflation annuelle a reculé à 0,82% en 2020 contre 1,74% en 2019. Ce recul s'explique principalement par l'effondrement des produits pétroliers (-13,5%) engendré par la crise sanitaire de la COVID-19 et la hausse plus limitée des prix des services (1,27% contre 2,32% en 2019).
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a connu une hausse de 1,60% en 2020, même si moindre par rapport à l'année précédente (1,82% en 2019).
3. Les prix des services ont augmenté de 1,27% en 2020 contre 2,32% en 2019. Cette hausse a été moins élevée par rapport à l'an dernier et ce, malgré le déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire en janvier 2020. Un facteur qui explique cette hausse plus limitée est la gratuité des transports publics depuis le 1^{er} mars 2020, mesure ayant impacté les prix de la catégorie services de transports (-29,4% en 2020). Malgré leur moindre contribution à l'inflation, les prix des billets d'avions ont aussi subi une baisse de 2,6% par rapport à 2019. A l'inverse, les services d'entretiens et réparations de voitures (4,5%), les salons de coiffure (4,7%), les voyages à forfait (3,6%), les services financiers (3,5%) ainsi que des maisons de retraite et de soins (2,6%) sont les catégories qui ont contribué le plus à la hausse des prix des services.
4. Les prix de l'énergie ont fortement diminué en 2020 (-7,8%) impactant fortement l'inflation et ce, principalement suite à la baisse du prix du diesel (-11,4%), de l'essence (-10,6%), du mazout de chauffage (-29,8%) mais aussi du gaz de ville (-6,8%) et ce, malgré la hausse des prix de l'électricité (9,8%) survenue au mois de janvier. La baisse des prix s'est pourtant atténuée à partir du mois de juin en réaction, entre autres, aux premières mesures de déconfinement amorcées, au Luxembourg et en Europe.
5. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont enregistré une baisse de 0,7% en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette variation est due principalement à la gratuité des transports en commun en place depuis mars 2020 et qui a impacté les prix de la catégorie transport combiné de personnes par rail et route (-72,9%) ainsi que le transport de personnes par autobus (-36,7%) et par chemin de fer (-16,9%). Il est utile de noter que certaines prestations restent payantes, comme les billets internationaux ainsi que des billets et abonnements de 1^{ère} classe. A l'inverse, les prix des maisons de retraite et de soins ainsi que des crèches et foyers de jour, principaux contributeurs à l'inflation au sein des prix administrés, ont augmenté de respectivement 2,6% et 2,4%. A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
6. Après une adaptation automatique des salaires au 1^{er} août 2018, la moyenne semestrielle a de nouveau dépassé la cote d'échéance en décembre 2019. A ce moment, l'inflation cumulée s'est élevée à 2,58%, ce niveau permettant de déclencher une nouvelle adaptation des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités au 1^{er} janvier 2020.
7. La crise sanitaire a impacté l'inflation à la baisse partout dans l'Union européenne (0,74%) : l'inflation luxembourgeoise en 2020 reste supérieure à celle-ci ainsi qu'à celle des pays voisins alors que les Pays-Bas (1,1%) affichent un des taux les plus élevés de la zone euro.

1 L'inflation luxembourgeoise en 2020

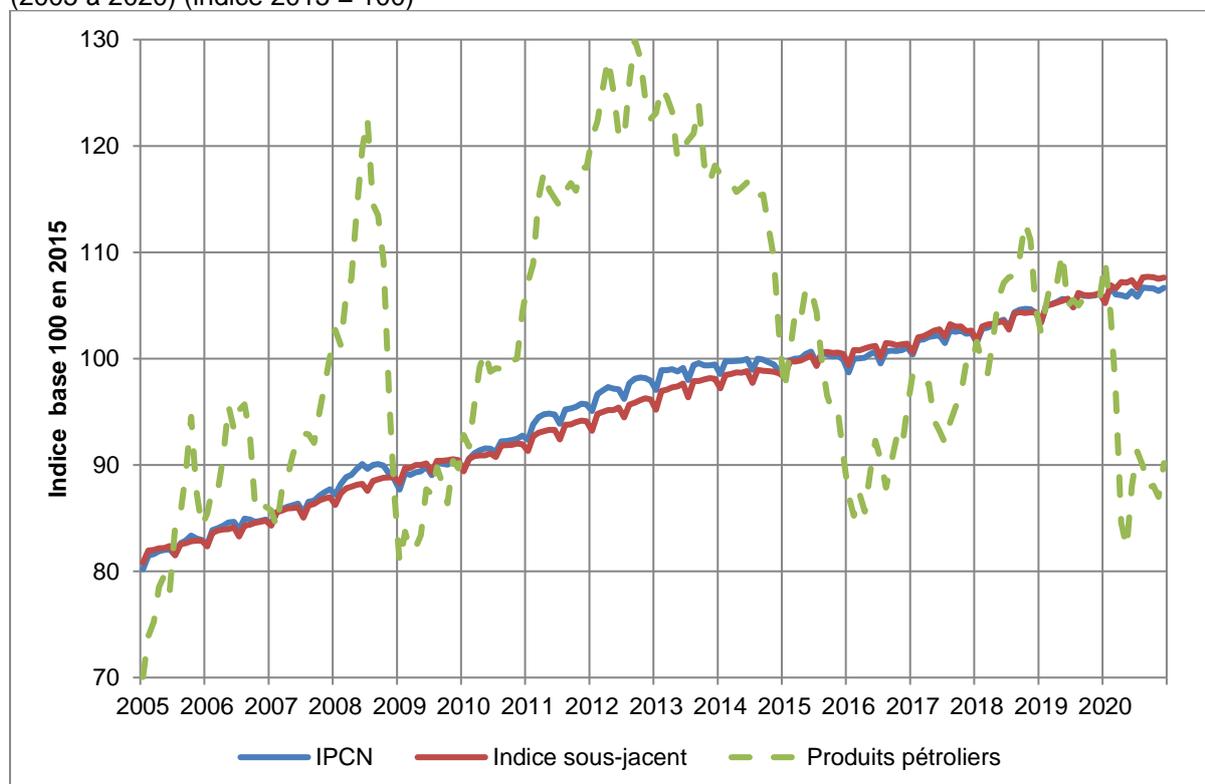
1.1 Généralités

Au Luxembourg, le taux d'inflation annuel s'élève à 0,82% en 2020, en recul par rapport au taux de 1,74% de 2019. Cette hausse de l'inflation, plus limitée par rapport à celle de l'an dernier, a été causée principalement par la chute dramatique du prix du pétrole et la hausse plus limitée des prix des services.

Le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg est mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et est exprimé en année de base 2015=100. En 2020 celui-ci maintient tout de même un profil à la hausse, interrompu en janvier et en juillet par les soldes.

L'écart entre l'IPCN et l'indice sous-jacent (IPCN à l'exclusion des prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux), se creuse par exemple si les prix des produits pétroliers augmentent plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, lorsque nous avons assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, ou encore entre 2011 et fin 2014 (cf. graphique 1-1). Tout comme entre 2015 et mi-2018, lorsque l'indice sous-jacent était supérieur à l'IPCN suite au recul des prix des produits pétroliers, ce phénomène s'est reproduit en 2020 suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui n'a pas épargné le Luxembourg.

Graphique 1-1 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers (2005 à 2020) (indice 2015 = 100)

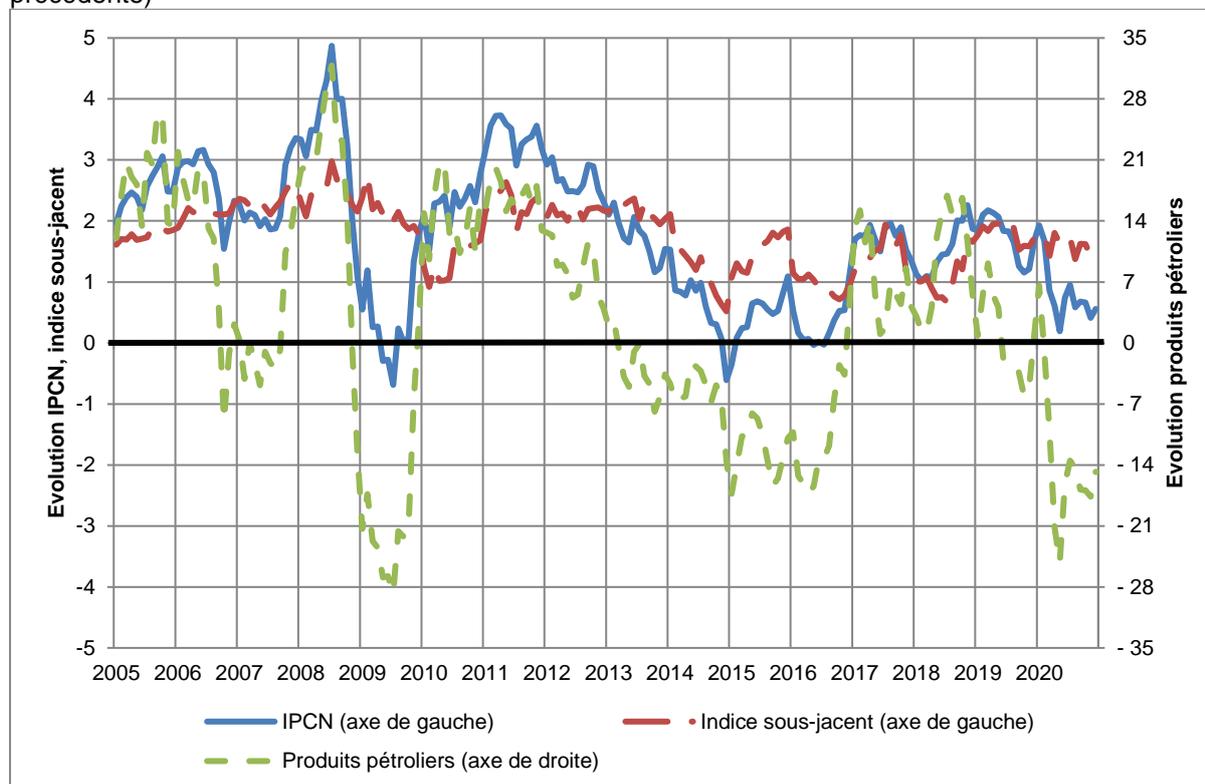


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2020, l'inflation sous-jacente s'est élevée à 1,60%, contre 1,82% en 2019, principalement suite à la baisse des prix des biens non-durables (-0,19% en 2020 contre +1,60% en 2019

par rapport à l'année précédente) et à la hausse plus limitée des services (+1,27% en 2020 contre +2,32% en 2019). Alors qu'ils avaient connu une légère augmentation de 0,24% en 2019 par rapport à l'année précédente, en 2020 les produits pétroliers ont baissé de 13,50%, dont le point le plus bas a été atteint en mai 2020 (-25,21% par rapport à avril 2019).

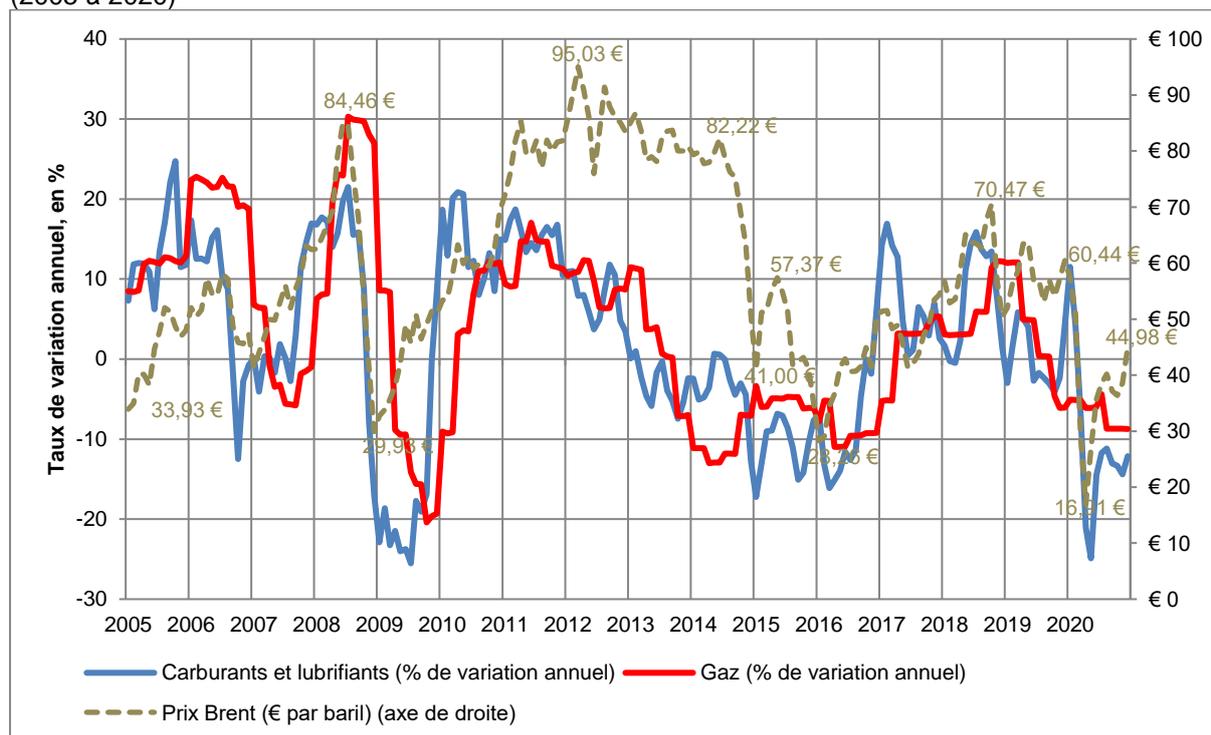
Graphique 1-2 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La baisse des prix pétroliers a particulièrement affecté l'évolution des prix au Luxembourg en 2020. En 2019, le prix du baril s'est situé entre \$59 (52€) et \$71 (64€), le pic ayant été enregistré au mois de mai 2019. Suite à la baisse de la demande en produits pétroliers, notamment liée au confinement imposé par plusieurs gouvernements dans le monde au premier trimestre afin de contrer l'épidémie Covid-19, en 2020 le prix du Brent a sombré pour atteindre le niveau le plus bas enregistré depuis juin 1999 c'est-à-dire \$18 (17€) contre \$71 (63€) à l'année précédente. Les prix sont repartis à la hausse dès le mois de juin, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant-crise, le taux de change EUR/USD n'ayant eu qu'un impact moindre (-1,20% en moyenne entre 2019 et 2020) sur les prix en euros payés au Luxembourg (-34,38% entre le niveau de prix moyen en euros de 2020 par rapport à 2019, variation très similaire à la variation en dollars (-35,11%).

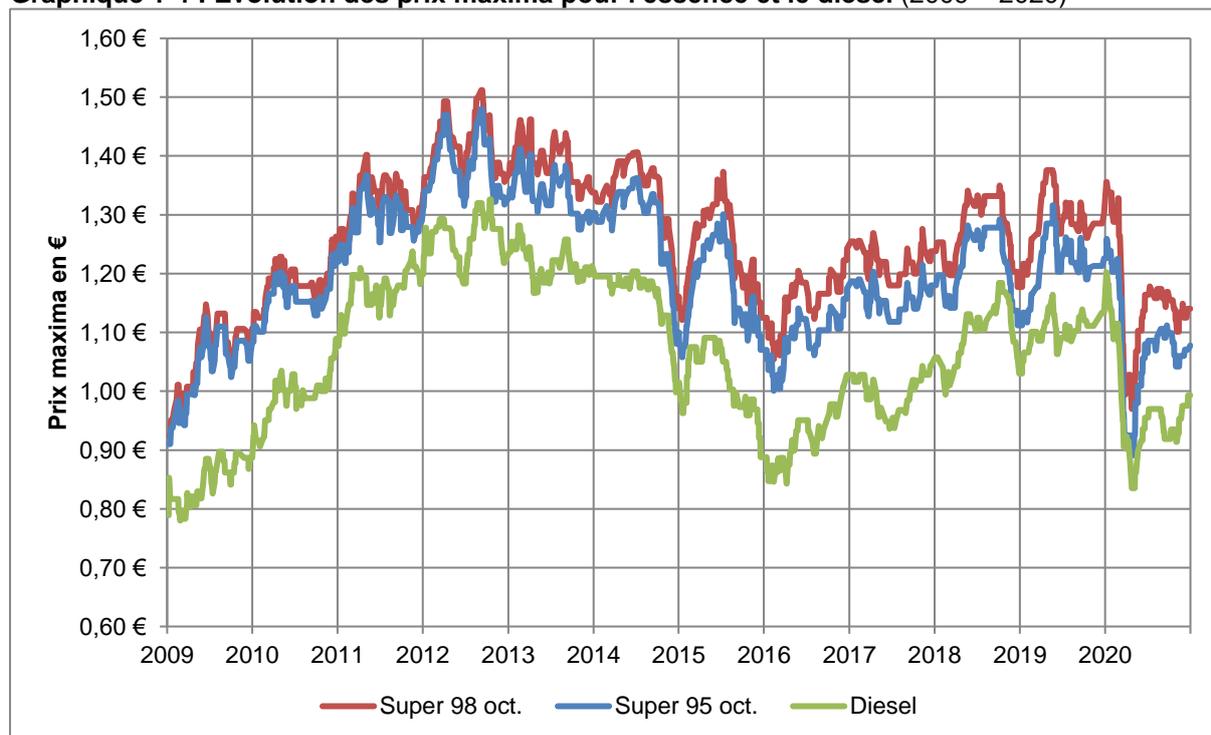
Graphique 1-3 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix maxima de l'essence et du diesel ont connu une baisse sensible principalement lors des mois de confinement (mars-mai 2020). En 2020, le prix du litre de Super 98 s'est situé entre 0,97€ et 1,38€ et celui du litre de diesel entre 0,84€ et 1,16€ (TTC).

Graphique 1-4 : Evolution des prix maxima pour l'essence et le diesel (2009 – 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.1.1 L'indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats

L'indice des prix à la consommation national peut être divisé en 4 agrégats : bien non durables (alimentation, énergie), biens semi-durables (textile, habillement), biens durables (véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir) et services.

Les biens non durables, qui ont une pondération de 29,32% dans l'IPC�, ont diminué de 0,2% en 2020 et sont responsables de -0,06 points de pourcentage de l'inflation totale de 2020. Cette baisse a été causée principalement par l'effondrement des prix de l'énergie pendant les mois de confinement, en particulier ceux du mazout de chauffage (-29,8%), du diesel (-11,4%), de l'essence (-10,6%) et du gaz de ville (-6,8%). A l'inverse une hausse des tarifs de l'électricité (+9,8%) a été enregistrée en janvier 2020¹. Les produits alimentaires ont connu une hausse de 2,7% par rapport à 2019 principalement au niveau des fruits frais (+8,8%), de la viande séchée (+5,2%), d'autres préparations à base de viande (+4,8%), des légumes frais (+2,8%) et du pain (+3,2%), principaux contributeurs à l'inflation de cet agrégat. A l'inverse, les fruits de mer frais (-5,9%), le chocolat (-3,6%), les fruits surgelés (-2,8%) et le poisson frais (-1,7%) sont les produits de cet agrégat dont les prix ont baissé le plus fortement.

Les prix des biens semi-durables ont augmenté de 1,3% en 2020. Avec une pondération de 10,55% dans l'IPC�, les prix des biens semi-durables ont une influence très limitée (0,13 points de pourcentage) sur l'évolution du taux d'inflation. Les catégories du linge de table et de toilette (+5,7%), du linge de lit (+4,3%) ainsi que des pneus (+3,8%) ont connu les plus fortes hausses au sein de cet agrégat, cependant leur contribution à l'inflation reste minime.

Les biens durables ont une pondération de 13,46% dans l'IPC�, sont responsables de 0,16 point de pourcentage de l'inflation en 2020 et voient leurs prix augmenter de 1,2% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par les prix des automobiles (+1,5%) mais aussi par ceux de la bijouterie (+8,9%), impactés par la hausse du cours de l'or (rattrapage des hausses enregistrées depuis la mi-2019). Les prix des équipements de téléphonie mobile ont continué à baisser pendant les 12 derniers mois (-7,9%), de même pour les appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (-2,8%). Inversement, des hausses de prix ont été enregistrées au niveau des accessoires informatiques (+8,6%) et des instruments de musique (4%) mais leur contribution à l'inflation reste moindre.

Les services, avec une pondération de 46,68% de l'IPC�, ont une grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables de 0,60 points de l'inflation luxembourgeoise. Malgré une augmentation des prix des services de 1,27% par rapport à 2019, cette hausse a été moins élevée par rapport à l'an dernier et ce, malgré le déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire en janvier 2020. Un facteur qui explique cette hausse plus limitée est la gratuité des transports publics depuis le 1^{er} mars 2020² : cette mesure a impacté à la baisse les évolutions de prix des transports combinés (-72,9%), des transports de personnes par autobus (-35,7%) ainsi que par chemin de fer (-16,9%). Il est utile de noter que le panier de l'indice reprend aussi des prestations qui restent payantes, comme les billets internationaux ainsi que des billets et abonnements de 1^{ère} classe. Les services de téléphonie mobile (-2,6%) ainsi que l'accès à Internet (-4,6%) sont eux devenus plus abordables. Malgré sa moindre contribution à l'inflation, le transport de personnes par air a aussi subi une baisse de 2,6% par

¹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html

² https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2019/01-janvier/21-bausch-transport.html

rapport à 2019³. A l'inverse, les services d'entretiens et réparations (+4,5%), les salons de coiffure pour femmes (+4,2%), les voyages à forfait (+3,6%), les services financiers (+3,5%) ainsi que des maisons de retraite et de soins (+2,6%) sont ceux à avoir contribué le plus positivement à l'inflation. D'autres variations tels que les services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie (+8,7%), les salons de coiffure pour hommes et enfants (+6,1%), les auberges de jeunesse, campings et centres de vacances (+5,4%), ont aussi enregistré de fortes variations malgré leurs pondérations et contributions à l'inflation limitées.

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2020

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération		93,98%	5,19%	94,81%	29,32%	10,55%	13,46%	46,68%
Janvier	1,93	1,79	6,60	1,77	2,90	0,35	1,59	2,01
Février	1,68	1,80	-0,90	1,78	1,86	1,34	1,46	1,75
Mars	0,86	1,43	-10,01	1,43	0,50	0,76	1,21	1,01
Avril	0,61	1,80	-21,14	1,82	-0,71	0,96	1,20	1,19
Mai	0,19	1,63	-25,21	1,64	-2,11	1,29	1,11	1,13
Juin	0,74	1,64	-16,16	1,66	-0,44	1,28	0,97	1,29
Juillet	0,95	1,73	-13,52	1,75	-0,36	3,79	1,15	1,14
Août	0,59	1,38	-14,34	1,40	-0,51	1,41	0,89	1,00
Septembre	0,68	1,62	-16,85	1,64	-0,74	1,46	0,74	1,38
Octobre	0,66	1,62	-16,90	1,63	-0,75	1,44	1,21	1,22
Novembre	0,41	1,41	-17,62	1,40	-1,05	0,75	1,34	0,99
Décembre	0,56	1,39	-14,78	1,40	-0,81	0,56	1,36	1,18
Semestre 1	1,00	1,68	-11,35	1,68	0,33	1,01	1,25	1,40
Semestre 2	0,64	1,53	-15,67	1,53	-0,70	1,53	1,11	1,15
2020	0,82	1,60	-13,50	1,61	-0,19	1,27	1,18	1,27

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation en 2020

(en points de pourcentages)

	ICPN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,93	0,34	1,68	0,85	0,03	0,22	0,95
Février	1,68	-0,05	1,69	0,54	0,14	0,20	0,82
Mars	0,86	-0,53	1,35	0,14	0,08	0,17	0,47
Avril	0,61	-1,12	1,73	-0,21	0,10	0,16	0,56
Mai	0,19	-1,36	1,55	-0,62	0,13	0,15	0,53
Juin	0,74	-0,84	1,58	-0,13	0,13	0,13	0,61
Juillet	0,95	-0,71	1,66	-0,11	0,36	0,16	0,54
Août	0,59	-0,74	1,32	-0,15	0,15	0,12	0,47
Septembre	0,68	-0,88	1,55	-0,22	0,15	0,10	0,65
Octobre	0,66	-0,88	1,54	-0,22	0,15	0,16	0,57
Novembre	0,41	-0,91	1,33	-0,31	0,08	0,18	0,46
Décembre	0,56	-0,77	1,32	-0,24	0,06	0,18	0,55
Semestre 1	1,00	-0,59	1,60	0,10	0,10	0,17	0,66
Semestre 2	0,64	-0,81	1,46	-0,21	0,16	0,15	0,54
2020	0,82	-0,70	1,53	-0,06	0,13	0,16	0,60

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

³ Cette hausse s'explique partiellement par la méthode d'imputation recommandée par Eurostat pour les prix des vols annulés depuis le mois de mars 2020, qui reprend l'évolution mensuelle de l'année précédente, pour garantir la saisonnalité de cette sous-série de l'indice (https://ec.europa.eu/eurostat/documents/10186/10693286/HICP_guidance.pdf)

1.1.2 L'indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat⁴, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Suite à l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie, les hausses de prix ont été relativement limitées par rapport aux années précédentes. La division *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* a subi la progression la plus marquée, avec une hausse de 2,7% par rapport à 2019 et sont responsables de 0,3 point de pourcentage de l'inflation. Les produits alimentaires ont augmenté de 2,9%, en particulier les fruits frais (8,8%) ainsi que les légumes frais (2,8%) mais aussi la viande (3,6%), en particulier la viande de porc (3,8%) et la viande séchée (5,2%). A l'inverse les prix des fruits de mer frais (-5,9%), du chocolat (-3,6%) et des fruits surgelés (-2,8%) ont baissé par rapport à 2019. A noter que les prix de certains produits alimentaires ont été particulièrement affectés lors du confinement de mars à mai 2020 suite aux difficultés d'approvisionnement lors de la crise sanitaire⁵. Le manque de main-d'œuvre suite au lockdown, aux fermetures des frontières ainsi qu'à la réduction des trajets a eu un impact sur la logistique et les coûts de transport pour l'acheminement des produits avec une répercussion sur le prix final pour le consommateur. La deuxième partie de l'année ne semble cependant pas avoir été particulièrement affectée par les conséquences de la crise sanitaire.

La division *hôtels, cafés et restaurants* a connu une progression des prix de 2,4%. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des prix des services d'hébergement (2,7%) notamment à cause de la hausse des prix de 5,4% des auberges de jeunesse, campings et centres de vacances. Les prix de la catégorie petite restauration, collations, pâtisserie et glaces ont eux aussi augmenté de 3,8% pendant l'année 2020.

Dans la division *loisirs et culture*, les prix ont augmenté de 2,3% en 2020, ce sont les voyages à forfait qui ont le plus contribué à l'inflation avec une augmentation des prix de 3,6% (contre 2,5% l'année précédente) suivis des autres articles et matériel de loisirs, jardins et animaux (3,6% ; en particulier les services vétérinaires et la catégorie jardins, plantes et fleurs dont les prix ont augmenté de respectivement 8,7% et 4,6%) et de quotidiens et périodiques (5,2%). Seuls les supports d'enregistrement ont connu une baisse sensible des prix de 4,8%.

La catégorie des *biens et services divers* est celle qui contribue le plus à l'inflation (0,37 point de pourcentage). En effet, ses prix ont augmenté de 2,2% principalement à cause de la hausse des tarifs des services financiers (3,5%) suite à l'adaptation des frais bancaires liée à la gestion de compte de diverses banques au Luxembourg et des effets personnels (2,6%), en particulier de la bijouterie et horlogerie (4,9%) qui voient les prix augmenter suite à la hausse du cours de l'or.

La division *boissons alcoolisées et tabac* a connu une hausse de 1,8% poussée par l'augmentation des prix des vins fortifiés (2,7%), vins rosés (3%) et rouges (2,9%).

Après avoir subi des hausses de prix assez importantes en 2018 et 2019, la division *enseignement* a enregistré une hausse de 1,7% suite à l'adaptation des tarifs de certains

⁴ Règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0792&from=EN>

⁵ STATEC, Note de conjoncture N°1/2020 (<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2020/PDF-NDC-01-20.pdf>)

cours d'enseignement privés (+3% en moyenne par rapport aux anciens tarifs) avec la rentrée scolaire.

La division *meubles, articles de ménage et entretien courant du logement* a augmenté de 1,4% suite à la hausse de la contribution à l'inflation des services domestiques (2,5%).

Les *articles d'habillement et chaussures* enregistrent une hausse de 0,9% par rapport à la même période en 2019.

Les prix de la division *santé* ont augmenté de 0,8% par rapport à 2019 notamment suite à l'augmentation des prix des services de médecins généralistes (2,7%), des services dentaires (2,5%) et autres services paramédicaux (2,5%). Ces hausses reflètent l'effet de la tranche indiciaire appliquée en janvier 2020⁶.

A l'inverse d'autres divisions enregistrent des variations de prix à la baisse en 2020.

C'est le cas de la division *communication* qui a connu une baisse de 3,0% par rapport à 2019. Alors que les tarifs des services postaux ont augmenté de 3,5% par rapport à l'année précédente suite notamment à l'augmentation des tarifs d'affranchissement depuis le 1^{er} mai 2019⁷ ce sont les équipements de téléphonie mobile (-7,9%), l'accès à Internet (-4,6%) et les services de téléphonie mobile (-2,6%) à avoir baissé sensiblement en 2020.

En ce qui concerne les divisions *logement, eau, électricité et combustibles* et celle des *transports*, respectivement deuxième et premier contributeurs négatifs à l'inflation avec -0,12 et -0,30 point de pourcentage, l'année 2020 a enregistré une baisse des prix de respectivement -0,8% et -1,9%.

Au sein de la division *logement, eau, électricité et combustibles*, alors qu'en 2017 et 2018 on enregistrait une très forte hausse du prix du mazout (de respectivement 17,6% et 19,5%), en 2019 ces prix ont diminué de 2,9% pour ensuite chuter dramatiquement de 29,8% en 2020. Une baisse au niveau des prix du gaz de ville et de l'énergie thermique de respectivement 6,8% et 3,9% a aussi été enregistrée. Inversement, les prix de l'électricité ont augmenté de 9,8% suite à la hausse du mois de janvier liée à l'augmentation des trois éléments qui composent la facture finale du consommateur: le prix de l'énergie qui comprend l'approvisionnement en électricité par le fournisseur, les frais administratifs et les coûts de commercialisation (augmentation de 13%), les tarifs d'utilisation du réseau qui couvrent le transport de l'électricité par les infrastructures du réseau (augmentation de 7%), les taxes et redevances, dont la contribution au mécanisme de compensation, c'est-à-dire une redevance légale servant à financer les subventions accordées aux centrales de production d'électricité sur base d'énergies renouvelables ou de la cogénération à haut rendement (augmentation de 10%)⁸. Les services d'entretien et de réparation du logement (en particulier services de peintres et de plombiers) ont aussi connu une hausse des prix de 3,6% par rapport à 2019, hausse probablement liée au déclenchement de la nouvelle tranche indiciaire au mois de janvier.

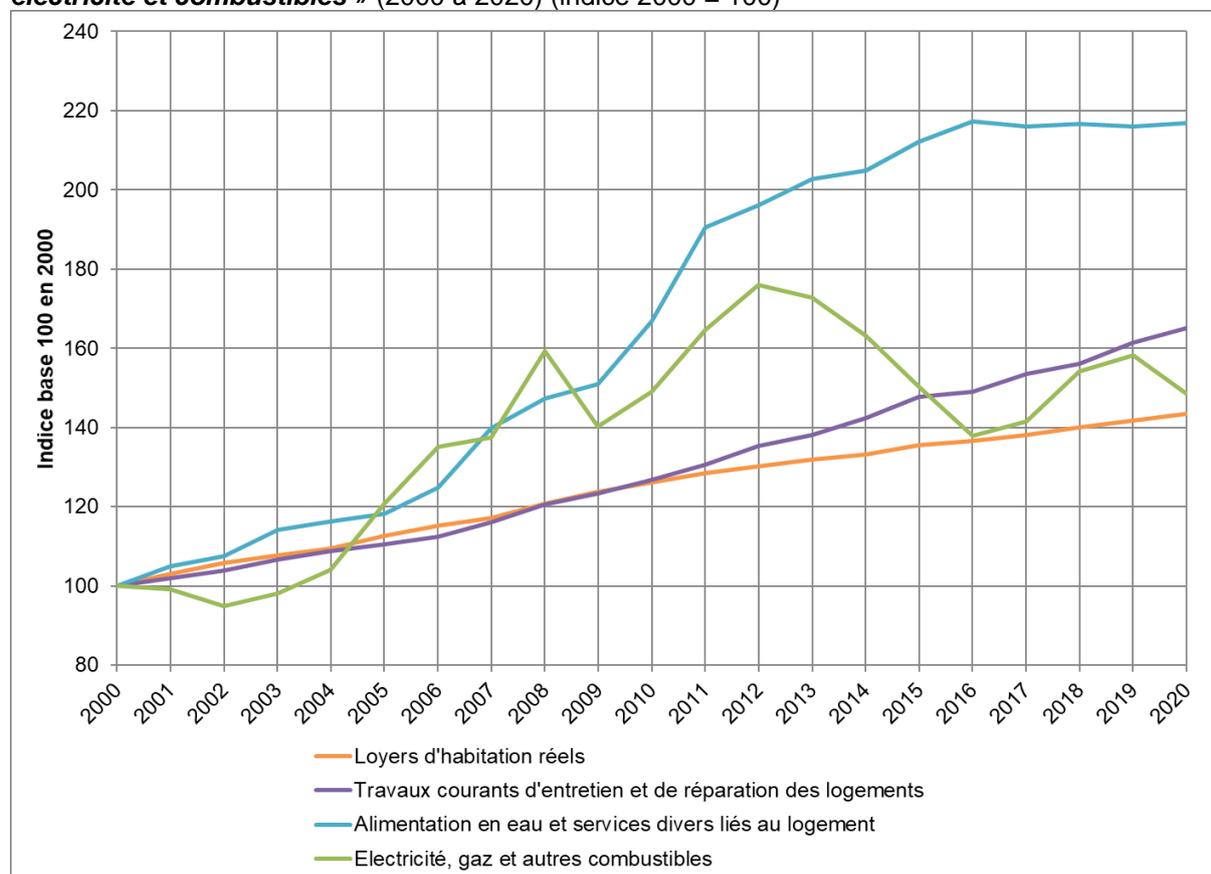
⁶ <https://cns.public.lu/fr/publications/communiques/cp-index-janvier2020.html>

⁷ https://www.postgroup.lu/fr/actualites/news-et-communiques/-/asset_publisher/OH6oMcVms00q/blog/adaptation-des-tarifs-d-affranchissement-pour-les-lettres-et-colis

⁸ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html

Mais ce sont deux éléments qui ont fortement impacté à la baisse les prix de la division des *transports* : les prix des carburants et lubrifiants (-10,9%) et la gratuité des transports en commun à partir du 1^{er} mars 2020⁹. En effet, cette dernière mesure a eu un impact direct sur les prix de la catégorie services de transports qui a donc enregistré une baisse de 29,4% en 2020. La contribution de cette mesure à l'IPCN est ainsi de -0,3 point de pourcentage. A noter que certaines prestations, telles que les billets internationaux et les billets et abonnements de 1^{re} classe, restent cependant payantes¹⁰, ce qui explique aussi que les positions en question ne baissent pas de 100%. De plus, dans cette division on enregistre une baisse des prix des transports de personnes par air (-2,6%) causée par le « lockdown » de l'Europe entre les mois de mars et juin 2020 et les répercussions de la pandémie Covid-19 sur le secteur touristique et aérien. D'autres hausses de prix telles que celles des entretiens et réparations (+4,5%), du contrôle technique (+4,5%) et des pneus (+3,8%) ont été enregistrées même si celles-ci n'impactent que de façon moindre l'inflation.

Graphique 1-5 : Evolution des différentes composantes de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » (2000 à 2020) (indice 2000 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le graphique précédent montre que, dans la catégorie *logement, eau, électricité et combustibles*, les loyers d'habitation réels augmentent à un rythme régulier de 1,8% entre 2000 et 2020. Les travaux courants d'entretien des logements ont progressé légèrement plus rapidement (2,5% par année), tandis que les prix des services liés au logement (alimentation de l'eau, reprise des eaux usées, collecte des ordures ménagères) ont plus que doublé par rapport à l'an 2000 (indice 216,9 ; évolution annuelle de 4%), malgré une certaine stagnation

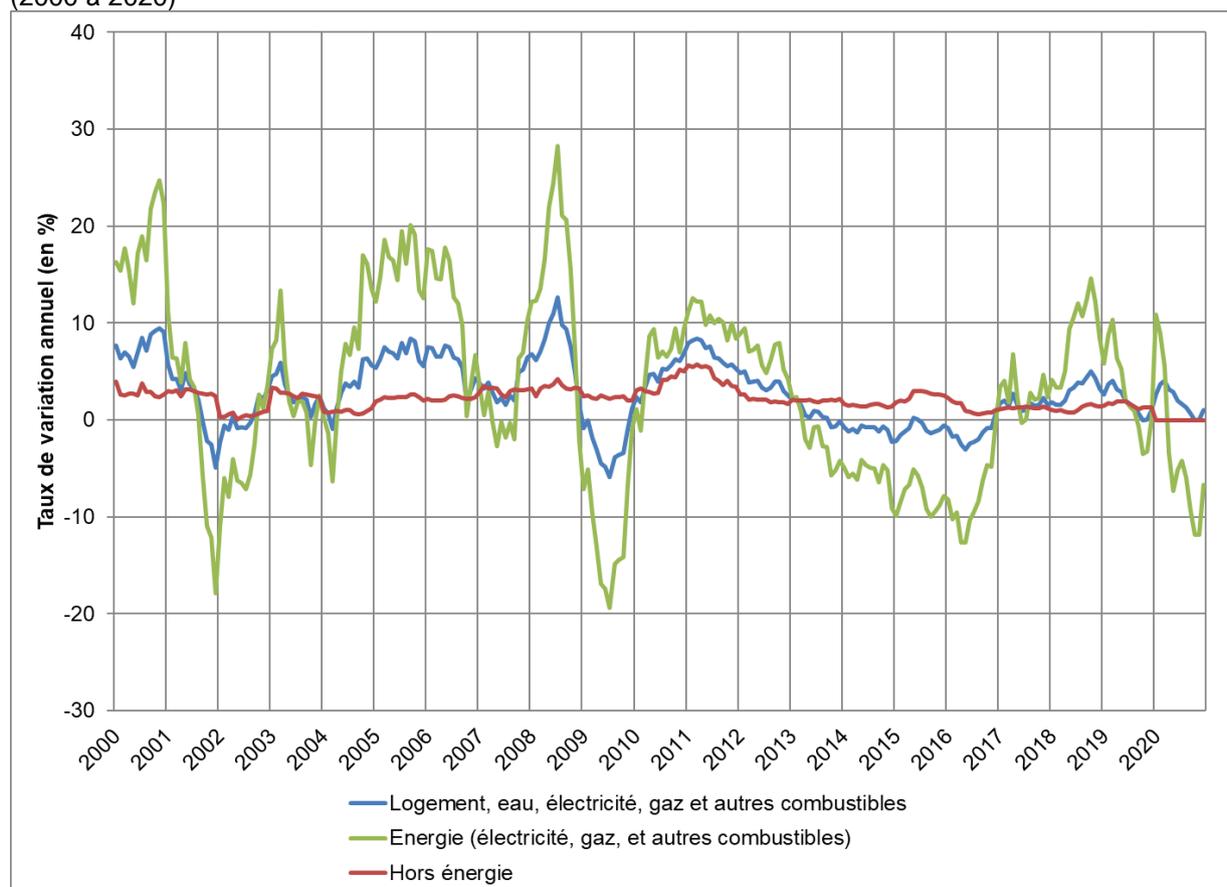
⁹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2019/01-janvier/21-bausch-transport.html

¹⁰ <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/prix/2020/04/20200403/20200403.pdf>

depuis 2016. Enfin, les prix de l'énergie ont connu des évolutions irrégulières entre 2000 et 2016 et ont augmenté ensuite jusqu'en 2019. L'année 2020 a été cependant caractérisée par une diminution sensible des prix de l'énergie suite à la pandémie de la Covid-19 ayant impacté la demande en énergie des ménages et entreprises à l'échelle mondiale, notamment lors des mois de confinement. Depuis l'an 2000 l'évolution annuelle moyenne de cette catégorie est de 2%.

La volatilité des prix de l'énergie se remarque aussi sur le graphique suivant, qui présente le taux de variation annuel depuis 2000. La division *logement, eau, électricité et combustibles*, qui a connu une baisse des prix de 0,7% par rapport à 2019, regroupe deux catégories de volatilité différente : les produits énergétiques sont en général très volatils, tandis que les produits hors énergie (loyers, travaux courants d'entretien, alimentation en eau et autres services liés au logement) affichent une évolution plus constante. Les prix de l'énergie étaient en baisse entre le deuxième semestre 2013 et fin 2016, après trois années consécutives de hausses de prix (2010-2012). Entre la deuxième moitié de 2017 et 2019 les prix de l'énergie repartaient à la hausse par rapport à l'année précédente. Depuis janvier 2020 de fortes variations annuelles négatives ont été enregistrées au niveau de l'énergie, en particulier au mois d'octobre et novembre 2020.

Graphique 1-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » (2000 à 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 1-7 : Contributions à l'inflation en 2019 et 2020

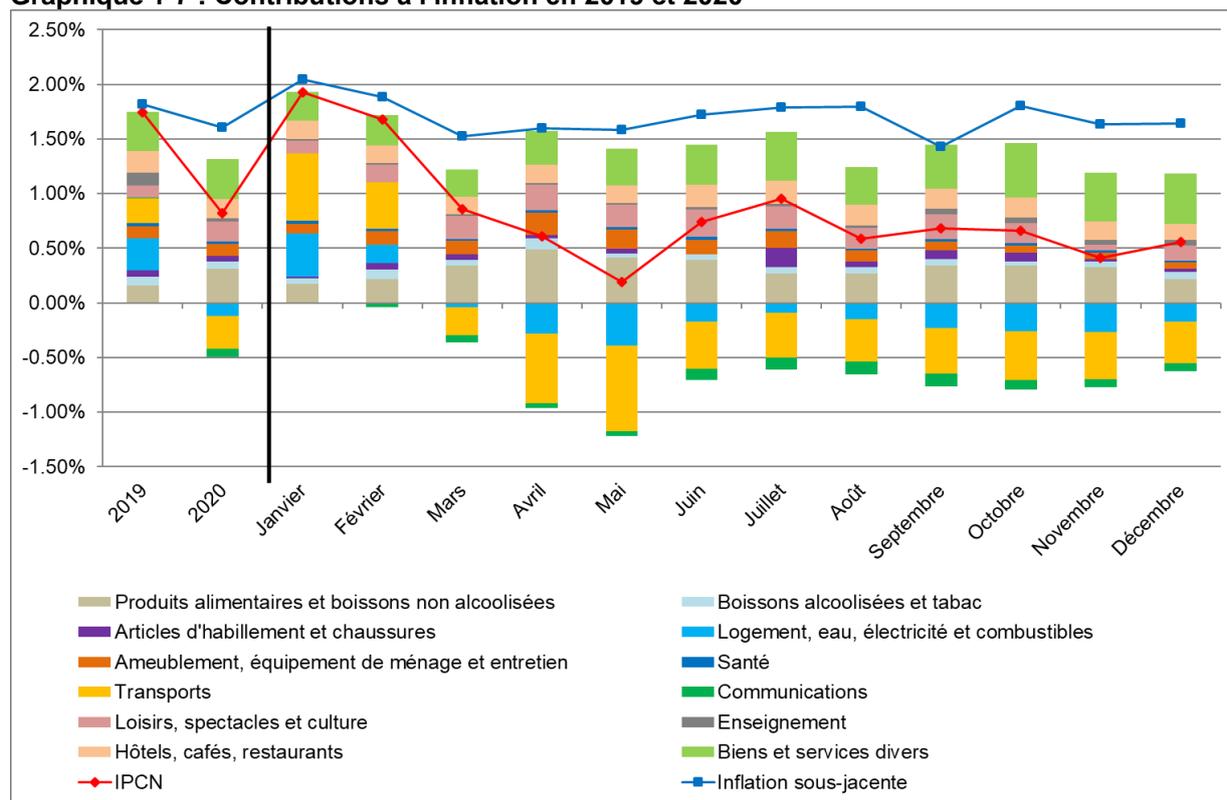


Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2020

	Evolution 2020	Contribution 2020 (en pp)	Contribution 2020 (en %)	Pondération 2020
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,82	0,82	0,82	100
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,60	1,60	1,60	94,10
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,73	0,32	38,5%	11,59%
02. Boissons alcoolisées et tabac	1,82	0,06	7,4%	3,29%
03. Articles d'habillement et chaussures	0,91	0,05	6,3%	6,02%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	-0,77	-0,12	-15,1%	16,11%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,42	0,12	14,1%	7,93%
06. Santé	0,75	0,02	2,7%	2,89%
07. Transports	-1,87	-0,30	-36,2%	16,31%
08. Communications	-2,98	-0,07	-8,9%	2,42%
09. Loisirs, spectacles et culture	2,29	0,18	22,0%	7,89%
10. Enseignement	1,66	0,03	3,7%	1,70%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,37	0,17	21,2%	7,39%
12. Biens et services divers	2,23	0,37	44,8%	16,45%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus en 2020 par rapport à 2019 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise en 2020 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses en 2020 (par rapport à 2019)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
01010706	Autres tubercules et produits à base de tubercules	11,92	0,01
04050100	Electricité	9,81	0,16
12030101	Bijouterie	8,92	0,03
01010601	Fruits frais	8,76	0,07
09030500	Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie	8,71	0,02
09010302	Accessoires informatiques	8,61	0,00
01010302	Poisson surgelé	7,92	0,01
09030302	Plantes et fleurs	6,16	0,02
12010101	Salons de coiffure pour hommes et enfants	6,09	0,02
09050201	Presse et quotidiens	5,98	0,02
04050201	Gaz de ville	-6,82	-0,10
05030201	Appareils pour la transformation des aliments	-7,42	0,00
08020002	Equipement téléphonie mobile	-7,93	-0,01
07020202	Essence	-10,62	-0,13
07020201	Diesel	-11,40	-0,15
09010409	Autres supports d'enregistrement	-11,66	0,00
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-16,94	-0,04
04050300	Mazout de chauffage	-29,78	-0,33
07030201	Transport de personnes par autobus	-35,66	-0,09
07030500	Transports combinés	-72,92	-0,16

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse en 2020 (par rapport à 2019) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
04050100	Electricité	0,16	9,81
11010101	Restaurants, cafés et établissements de danse	0,12	2,27
07010101	Automobiles	0,11	1,45
07020300	Entretien et réparations	0,11	4,47
12040002	Maisons de retraite et de soins	0,10	2,58
09060002	Voyages à forfait	0,07	3,59
01010601	Fruits frais	0,07	8,76
04010100	Loyers d'habitation réels	0,07	1,06
12060201	Services financiers	0,06	3,48
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	0,06	2,36
08020002	Equipement téléphonie mobile	-0,01	-7,93
08030003	Accès à Internet	-0,03	-4,63
08030002	Service de téléphonie mobile	-0,03	-2,64
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-0,04	-16,94
07030201	Transport de personnes par autobus	-0,09	-35,66
04050201	Gaz de ville	-0,10	-6,82
07020202	Essence	-0,13	-10,62
07020201	Diesel	-0,15	-11,40
07030500	Transports combinés	-0,16	-72,92
04050300	Mazout de chauffage	-0,33	-29,78

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Les prix administrés

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

En phase d'inflation élevée, les discussions relatives au pouvoir d'achat gagnent souvent en importance dans le débat public. En 2008, mais aussi en 2011 et 2012, la flambée des produits pétroliers a été majoritairement responsable d'un niveau élevé de l'inflation européenne et luxembourgeoise. Cependant, d'autres catégories ont aussi contribué à une augmentation de l'indice des prix à la consommation national (IPCN), indice couvrant les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois.

Une catégorie visée par le grand public est celle de la soi-disant inflation « faite maison », une dénomination qui n'est pas toujours claire, comme parfois l'inflation sous-jacente est ciblée (concept censé donner une idée de l'inflation résultant du processus économique intérieur qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux), mais le plus souvent les prix administrés. La dénomination « prix administrés » est cependant trompeuse, car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

L'adjectif « administré » se révèle être fallacieux et suggère l'arbitraire aveugle du pouvoir public. Plus prosaïquement, il s'agit tout d'abord de se mettre d'accord sur ce qu'on entend par le terme « *prix administrés* », car il n'est pas facile de distinguer entre les prix déterminés par les mécanismes du marché et ceux réglés d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics.

La loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence¹¹ stipule dans son deuxième article que « *les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence* ». Cependant, ce même article précise « *lorsque la concurrence par les prix est insuffisante dans des secteurs déterminés en raison, soit de la structure du marché, soit d'une impossibilité pour la clientèle de bénéficier des avantages du marché, soit de dispositions législatives, des règlements grand-ducaux peuvent fixer les prix ou les marges applicables aux biens, produits ou services concernés* ». La loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence¹², qui a été abrogé par la loi de 2011, a explicitement visé les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques et les courses de taxi, où des prix maxima étaient fixés par règlement grand-ducal.

L'Observatoire de la formation des prix a publié en juin 2016 un rapport dédié aux prix administrés au Luxembourg, avec une comparaison des catégories considérées comme administrées dans les pays voisins. Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité¹³.

¹¹ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2011/10/23/n1/jo>

¹² <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/17/n1/jo>

¹³ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>

1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

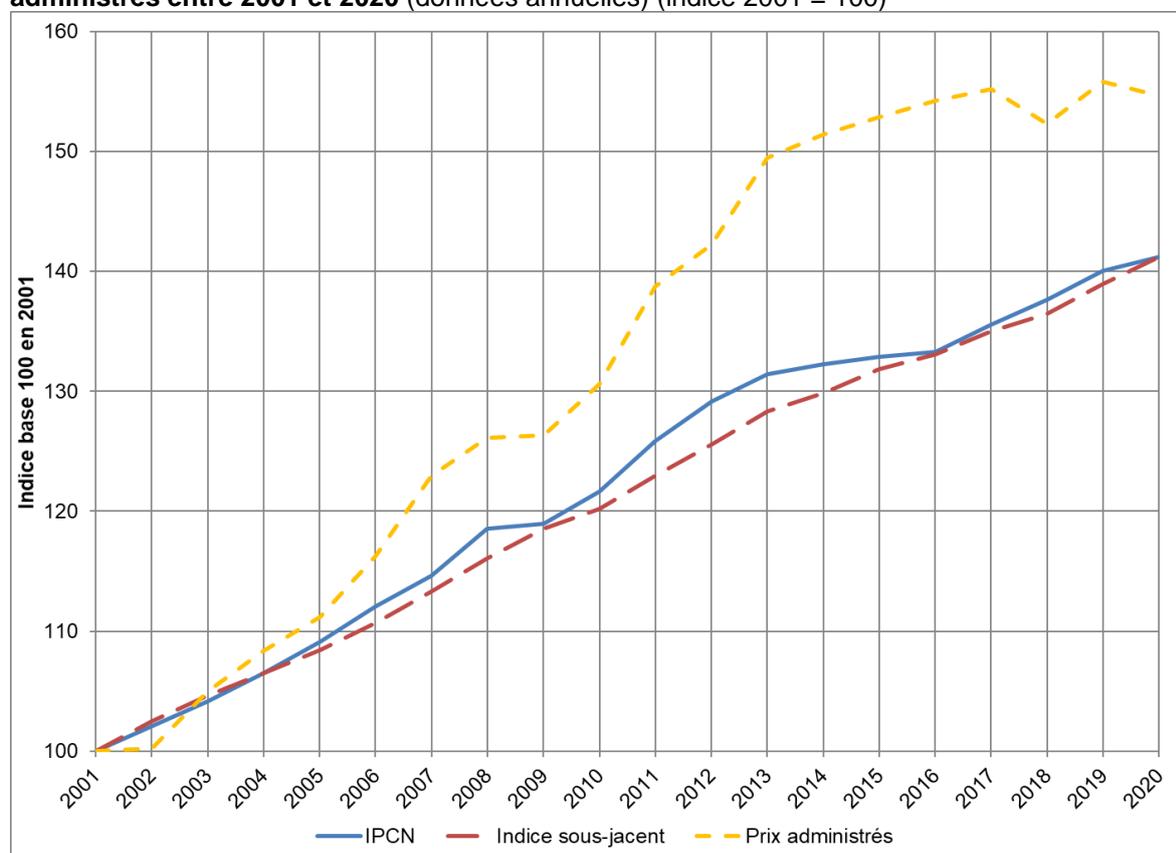
Position	Dénomination	Pondération 2020		
		des prix administrés	de l'IPCN	de l'indice sous-jacent
040401	Alimentation en eau	4,63%	0,61%	0,65%
040402	Enlèvement des ordures ménagères	5,47%	0,72%	0,77%
040403	Reprise des eaux usées	1,37%	0,18%	0,19%
060101	Produits pharmaceutiques	6,95%	0,91%	0,97%
060201	Services médicaux	1,89%	0,25%	0,27%
060202	Services dentaires	1,37%	0,18%	0,19%
060203	Services paramédicaux	2,74%	0,36%	0,38%
060300	Services hospitaliers	1,79%	0,24%	0,25%
07020402	Parkings payants	1,68%	0,22%	0,24%
0702040301	Contrôle technique			
0702040302	Leçons de conduite, etc.			
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,89%	0,25%	0,27%
07030201	Transport de personnes par autobus	1,89%	0,25%	0,27%
07030202	Transport de personnes par taxi			
07030500	Transports combinés	1,68%	0,22%	0,24%
090401	Services sportifs et récréatifs	8,74%	1,15%	1,22%
09040201	Cinéma, théâtres, concerts	2,00%	0,26%	0,28%
11010200	Cantines	6,32%	0,83%	0,88%
11020003	Internats	0,74%	0,10%	0,10%
12040002	Maisons de retraite et de soins	28,42%	3,74%	3,98%
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	20,42%	2,69%	2,86%
Total:		100,00%	13,15%	13,99%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché. Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestations). Le résultat des prix administrés calculé dans ce rapport dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publics, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

Graphique 1-8 : Indice des prix à la consommation, de l'indice sous-jacent et des prix administrés entre 2001 et 2020 (données annuelles) (indice 2001 = 100)



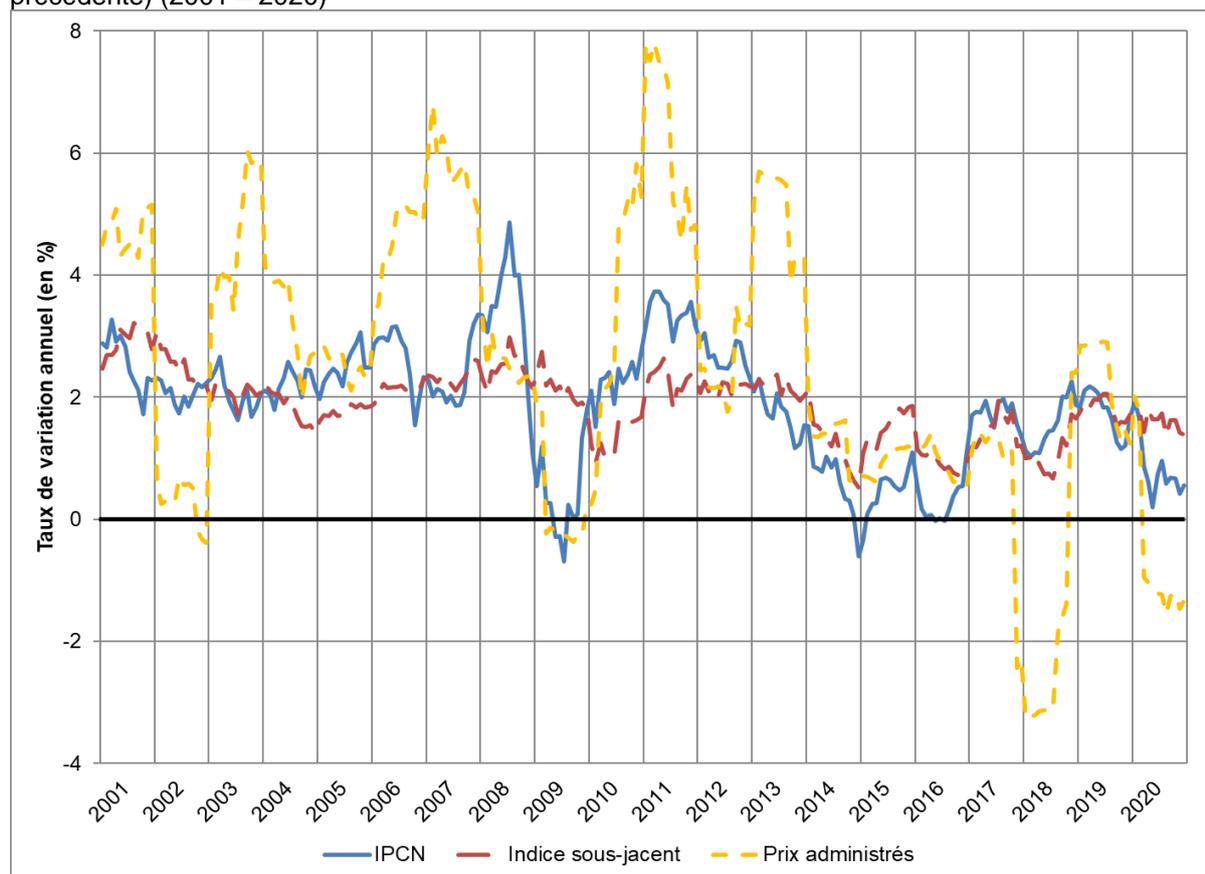
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2020: 13,15%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés a été plus importante que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'indice sous-jacent et ce jusqu'en 2018 lorsque les prix administrés ont enregistré une baisse importante (-2,6 points indiciaires) par rapport à 2017. De 2001 à 2020, les prix administrés ont augmenté de 54,7% (moyenne annuelle : 2,3%) tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 41,2% (moyenne annuelle : 1,8%).

En 2018, les prix administrés avaient enregistré une forte variation négative notamment suite à l'entrée en vigueur de la réforme des chèques-services accueil, impactant la catégorie des crèches, foyers de jour pour enfants (le taux de variation annuel moyen en 2018 était de -1,9%). En 2020, une nouvelle baisse, moins importante cette fois-ci, a été enregistrée principalement suite à l'introduction de la gratuité des transports en commun à partir du 1^{er} mars 2020¹⁴ (taux de variation de -0,7% en moyenne en 2020).

Graphique 1-9 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix administrés
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

En 2020, les prix administrés ont diminué de 0,7% par rapport à l'année précédente (contre une augmentation de 2,3% en 2019). Suite à la mise en place de la gratuité des transports publics les prix de la catégorie transport combiné de personnes par rail et route a baissé de 72,9% en 2020 par rapport à 2019 alors que le transport de personnes par autobus ainsi que par chemin de fer ont diminué de respectivement 36,7% et 16,9%. A l'inverse, les prix des maisons de retraite et de soins ainsi que des crèches et foyers de jour, principaux contributeurs à l'inflation au sein des prix administrés, ont augmenté de respectivement 2,6% et 2,4%. Les services médicaux et dentaires ont aussi augmenté de 2,5% par rapport à l'année précédente suite à l'effet de la tranche indiciaire appliquée en janvier 2020. On assiste à une hausse des tarifs des services hospitaliers (2,2%), des théâtres, concerts, musées,

¹⁴ Règlement ministériel du 6 février 2020 fixant les conditions de transport et les tarifs des transports publics: <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rmin/2020/02/06/a94/jo>

bibliothèques (1,8%), des internats (1,7%) et de reprise des eaux usées (1,4%), Les autres baisses constatées ont été au niveau de la collecte des ordures ménagères (- 0,7%) et des produits pharmaceutiques (-0,9%).

Tableau 1-7 : Evolution annuelle moyenne (2001 à 2020) des différentes positions des prix administrés

Position	Dénomination	Evolution moyenne annuelle 2001 – 2020	Indice 2020 (base 100 en 2001)
	Indice des prix à la consommation (IPCN)	1,83%	141,18
	Inflation sous-jacente	1,83%	141,19
	Total des prix administrés	2,32%	154,66
040401	Alimentation en eau	5,26%	264,91
040402	Enlèvement des ordures ménagères	1,87%	142,27
040403	Reprise des eaux usées	9,87%	597,96
060101	Produits pharmaceutiques	-0,75%	86,71
060201	Services médicaux	6,36%	322,89
060202	Services dentaires	0,64%	112,89
060203	Services paramédicaux	4,45%	228,72
060300	Services hospitaliers	3,38%	187,95
07020402	Parkings payants	4,77%	242,48
0702040304	Contrôle technique		
0702040302	Leçons de conduite, etc.		
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,90%	143,12
07030201	Transport de personnes par autobus	0,05%	101,01
07030202	Transport de personnes par taxi		
07030500	Transports combinés	-5,59%	33,55
090401	Services sportifs et récréatifs	2,42%	157,40
09040201	Cinémas, théâtres, concerts	2,10%	148,55
11010200	Cantines	2,68%	165,30
11020003	Internats	3,03%	176,39
12040002	Maisons de retraite et de soins	2,89%	171,83
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	0,42%	108,25

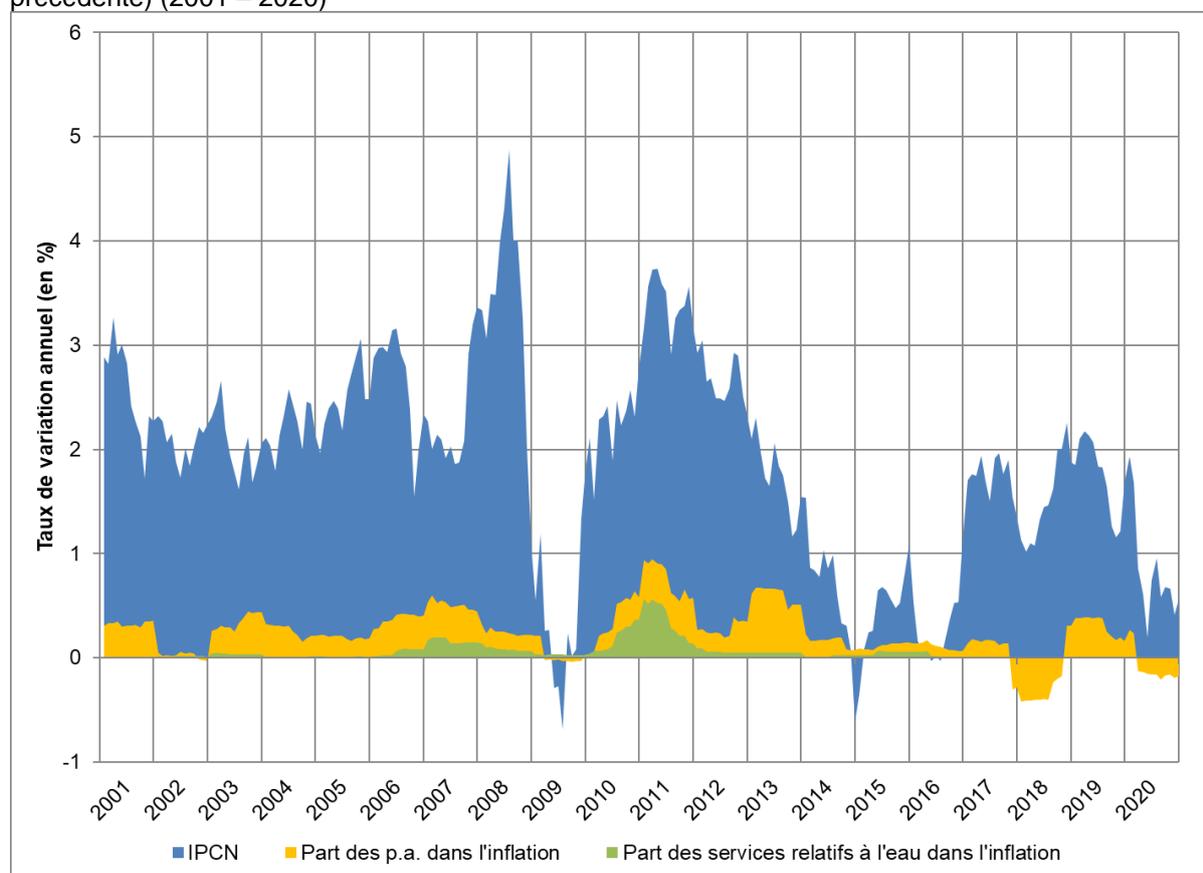
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La fixation des prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016

Alors que la contribution des prix administrés au taux d'inflation était relativement élevée lors des années précédentes, elle était négative entre novembre 2017 et octobre 2018. La tendance s'est à nouveau inversée et la contribution des prix administrés au taux d'inflation était positive pour toute l'année 2019 pour ensuite redevenir négative à partir de mars 2020. Le graphique suivant montre la part des prix administrés dans le taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et 2020. En moyenne, sur cette période, les prix administrés ont été responsables d'environ 12,6% de l'inflation luxembourgeoise, notamment suite à la transposition d'une directive européenne. En effet, en 2010 et 2011, la moitié de la hausse des prix administrés était due à l'augmentation des tarifs communaux relatifs aux services de l'eau.

Graphique 1-10 : Part des prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2020)

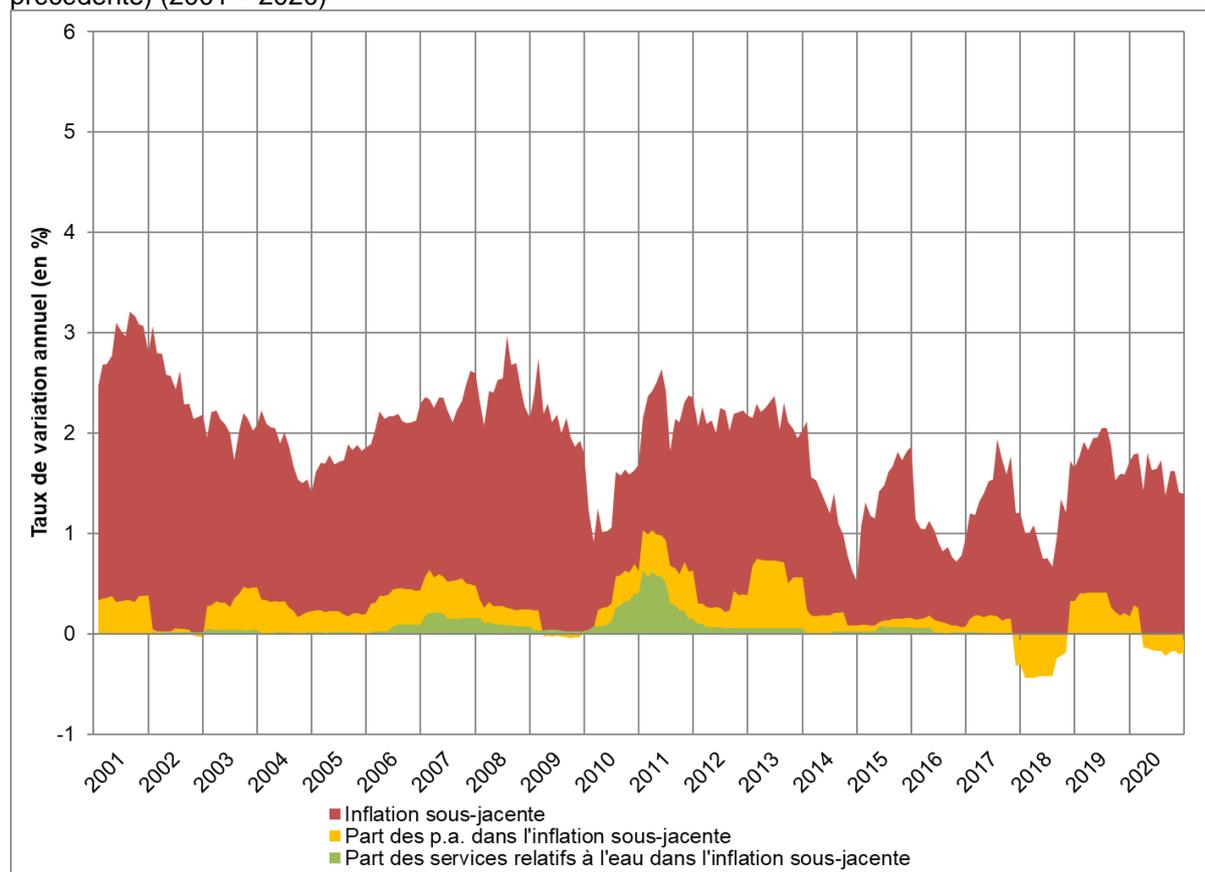


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

En raison de la grande influence des produits énergétiques sur le taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés à l'inflation sous-jacente (concept qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. graphique suivant). Dans ce cas, l'influence des prix administrés s'élève à environ 13,5% entre 2001 et 2020, dont 3,4 points de pourcentage proviennent des services relatifs à l'eau.

Graphique 1-11 : Part des prix administrés dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

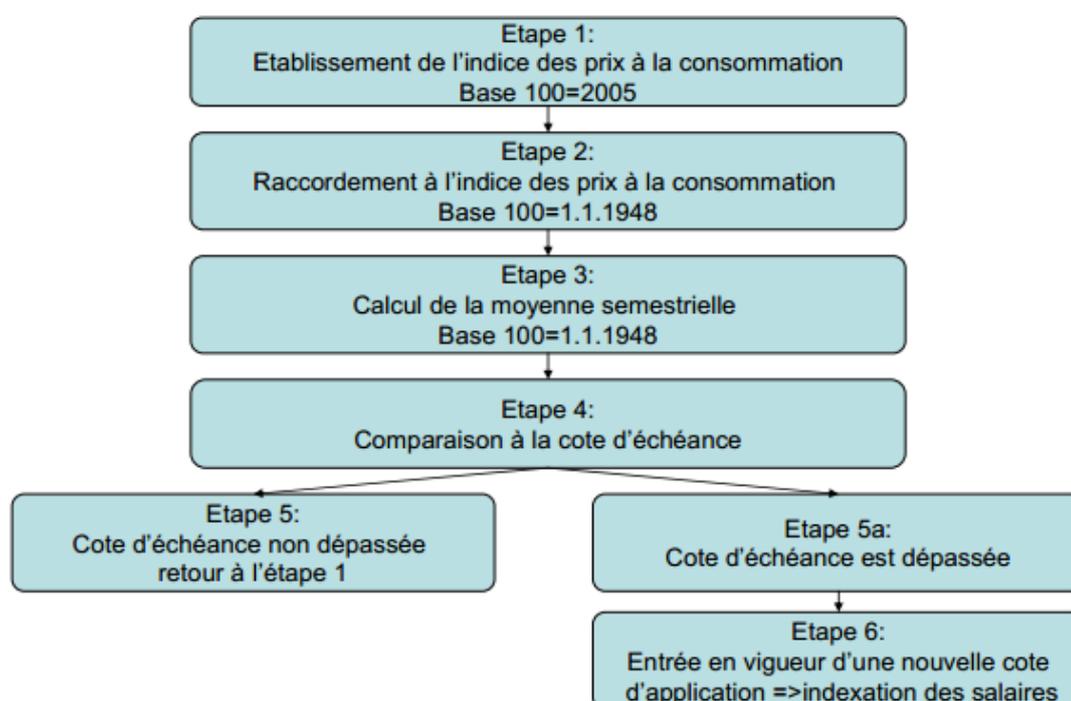
Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

1.4 Le mécanisme d'indexation automatique des salaires

1.4.1 Fonctionnement

Le mécanisme institutionnalisé d'indexation automatique des salaires sur les prix à la consommation est le pilier essentiel de la formation des salaires au Luxembourg. L'ajustement automatique des salaires est directement lié à l'IPCN. Une cote d'application, qui sert d'indice dans la fixation des salaires, est augmentée de 2,5% à chaque déclenchement du mécanisme d'indexation. En principe, cet ajustement se produit le mois suivant le dépassement de la cote d'échéance par la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation rattaché à la base 100 au 1.1.1948, et engendre ainsi une augmentation du salaire brut de 2,5%.

Schéma du fonctionnement du mécanisme d'indexation automatique des salaires



Source: STATEC, Economie et statistiques, Working paper 43 (août 2010)

1.4.2 Evolution de l'échelle mobile des salaires

Plusieurs décalages de l'ajustement ont été décidés à partir de 2006 en raison de la forte augmentation du prix du pétrole. De plus, certaines taxes et prélèvements ont été neutralisés dans l'indice des prix à la consommation (comme les taxes sur le tabac ou taxes à objectifs écologiques).

Dans le cadre d'un plan d'assainissement budgétaire et de compétitivité décidé en décembre 2010, le système d'indexation a été modulé pour l'année 2011 (l'application de la tranche indiciaire a été reportée de mai à octobre)¹⁵ et ensuite pour les années 2012, 2013 et 2014¹⁶ : l'adaptation déclenchée par le dépassement d'une première cote d'échéance au cours de

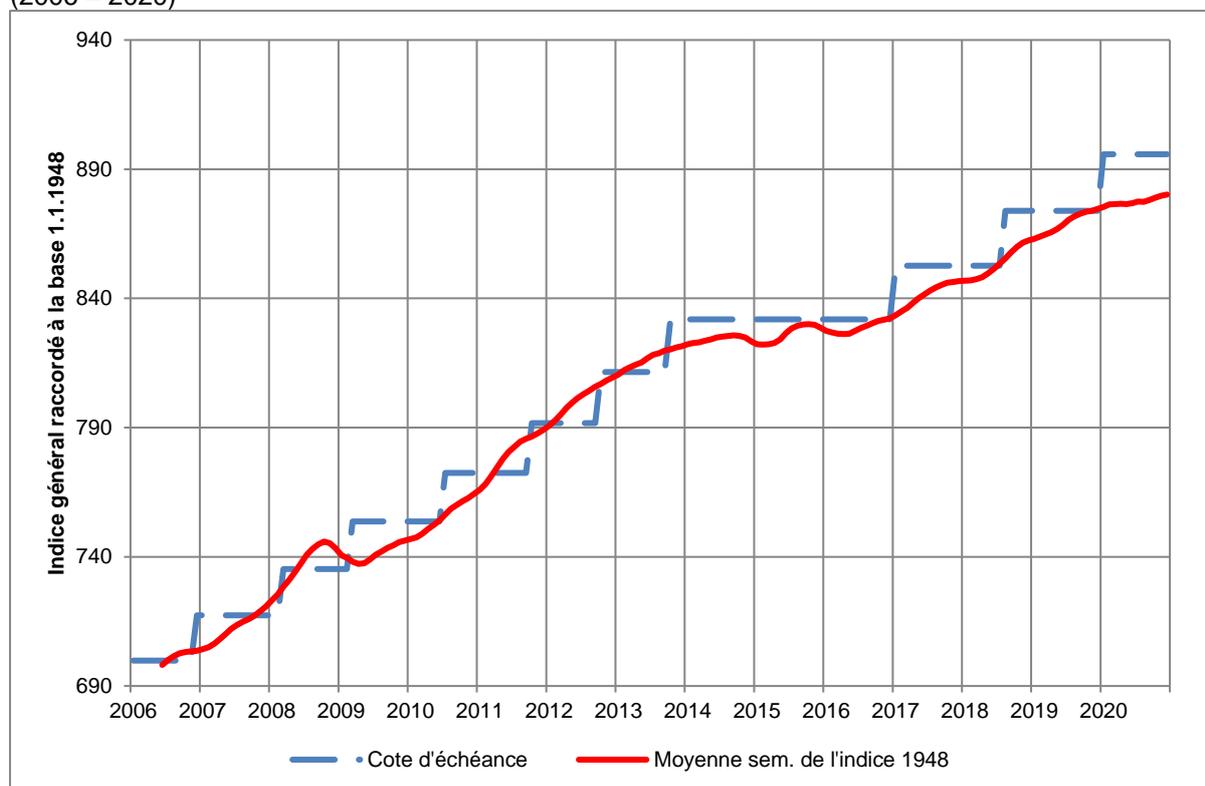
¹⁵ Loi du 8 avril 2011 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat

¹⁶ Loi du 31 janvier 2012 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

l'année 2012 a été effectuée le 1^{er} octobre 2012. L'adaptation suivante a été effectuée en octobre 2013, comme la loi du 31 janvier 2012 a prévu au moins douze mois entre deux adaptations des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités.

Suite au recul du taux d'inflation, la cote d'échéance n'avait pas été dépassée en 2014 et 2015. L'inflation cumulée avait déjà atteint 2,28% en octobre 2015 avant la baisse des produits pétroliers et, en conséquence, la baisse de la moyenne semestrielle. En décembre 2016, la moyenne semestrielle avait dépassé la cote d'échéance pour la première fois depuis février 2013, ce qui a eu comme conséquence l'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application et donc une adaptation des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités au 1^{er} janvier 2017. Sur base de ce même principe, une nouvelle tranche indiciaire a été déclenchée, selon le mécanisme prévu par la loi, le 1^{er} août 2018 suivie d'une nouvelle tranche indiciaire déclenchée le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, fin décembre 2020, la moyenne semestrielle se trouve à un indice de 880,18 et l'inflation cumulée s'élève à 0,71% depuis le dernier dépassement de la cote d'échéance.

Graphique 1-12 : Moyenne semestrielle et la cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires (2006 – 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

2.1.1 Dépenses de consommation par pays

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2020 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	16,04	15,09	11,34	15,71	15,93	14,36	11,59
Boissons alcoolisées et tabac	4,44	3,99	4,21	4,98	4,41	3,31	3,29
Articles d'habillement et chaussures	5,78	5,90	5,14	6,22	4,41	6,79	6,02
Logement, eau, électricité et combustibles	15,78	16,09	23,31	15,50	15,67	15,62	16,11
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,19	6,15	5,69	7,40	5,47	7,11	7,93
Santé	4,95	4,78	5,38	8,24	4,28	2,67	2,89
Transports	15,18	15,59	15,22	12,48	17,34	13,92	16,31
Communications	3,04	2,97	2,96	3,14	2,76	3,18	2,42
Loisirs, spectacles et culture	8,77	8,79	11,42	9,29	8,16	11,32	7,89
Enseignement	1,04	1,00	0,93	0,50	0,41	0,86	1,70
Hôtels, cafés, restaurants	9,44	10,10	5,77	8,28	8,99	9,84	7,39
Biens et services divers	9,35	9,56	8,64	8,28	12,18	11,01	16,45

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁷ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹⁸. **Ainsi, l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹⁷ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/12/20/n3/jo>

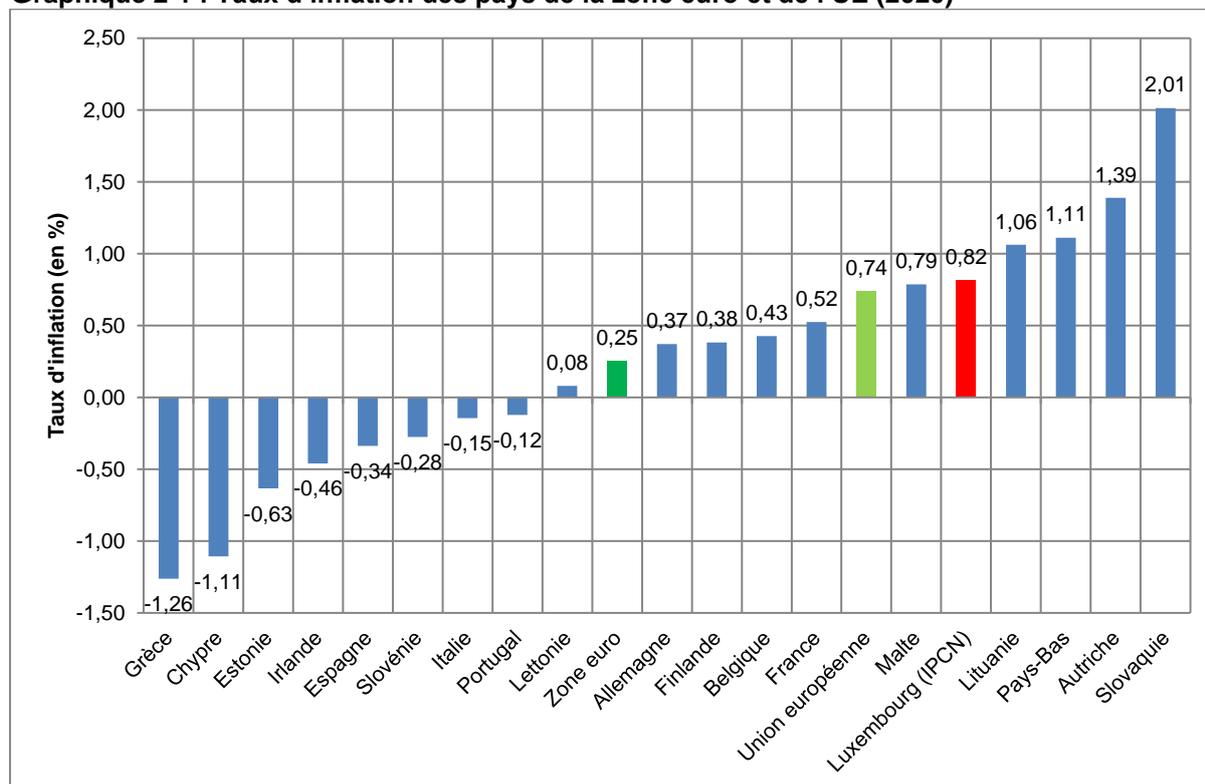
¹⁸ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/02/03/a114/jo> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2018)

2.2 Généralités

L'année 2020 dans l'Union européenne a été caractérisée par la crise de la Covid-19 ainsi que le confinement imposé pendant quelques mois au sein de la plupart des pays de l'Union européenne afin de faire face à la crise sanitaire. Ainsi, suite à cette crise, les niveaux d'inflation enregistrés dans les pays de l'Union européenne ainsi que dans la zone euro se sont fortement éloignés de l'objectif visé par la Banque centrale européenne (« inférieur à, mais proche de 2% à moyen terme »¹⁹). Le Luxembourg n'a pas été épargné par la crise. En 2020, les niveaux d'inflation enregistrés dans les pays de l'Union européenne en cette période de crise sont tous inférieurs à ceux de l'an dernier, et deviennent négatifs dans 8 pays de la zone euro, le plus fortement en Grèce et Chypre alors que la Slovaquie est le seul pays à se maintenir au-dessus de 2%.

En 2020 l'inflation luxembourgeoise (0,82%), reste supérieure à celle de la moyenne de l'Union européenne (0,74%) ainsi qu'à celle de tous ses pays voisins : la France (0,52%), la Belgique (0,43%), l'Allemagne (0,37%). Elle reste cependant inférieure au taux d'inflation des Pays-Bas qui atteint 1,11%.

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (2020)



Source: Eurostat, STATEC

Le taux d'inflation des Pays-Bas devance celui de tous les autres pays analysés, principalement à cause des prix des services, ainsi qu'en moindre mesure, des produits alimentaires qui sont responsables de l'inflation plus élevée au premier semestre²⁰. En Allemagne, à partir du 1^{er} juillet 2020 (et jusqu'au 31 décembre 2020), le taux de TVA standard a été réduit de 19% à 16%, tandis que le taux de TVA réduit est passé de 7% à 5%²¹. Ce

¹⁹ <https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me-more/html/stableprices.fr.html>

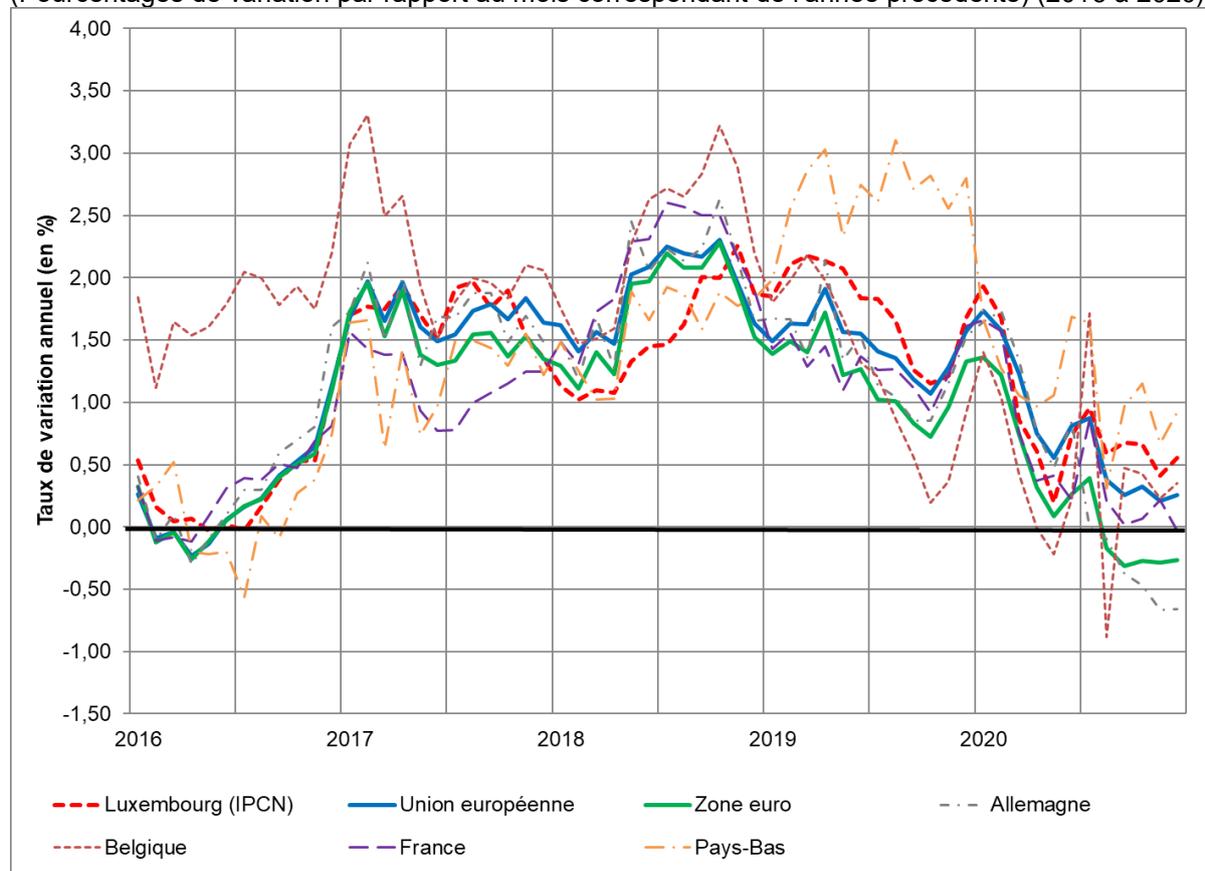
²⁰ <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-1>

²¹ https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2020/06/PD20_215_611.html

changement de taux de TVA se fait remarquer sur l'évolution de l'inflation du deuxième semestre 2020.

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2020 le taux d'inflation a diminué par rapport à 2019 dans tous les pays analysés suite à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie des pays européens. Au Luxembourg l'inflation a diminué principalement en raison de l'effondrement des prix des produits pétroliers en 2020 et de la hausse plus limitée des prix des services.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2019	Semestre 2 2019	2019	Semestre 1 2020	Semestre 2 2020	2020
Union européenne	1,63	1,31	1,47	1,11	0,38	0,74
Zone euro	1,42	0,98	1,20	0,66	-0,15	0,25
Luxembourg (IPCN)	2,03	1,46	1,74	1,00	0,64	0,82
Allemagne	1,62	1,10	1,35	1,13	-0,38	0,37
Belgique	1,82	0,68	1,25	0,47	0,38	0,43
France	1,36	1,23	1,30	0,83	0,22	0,52
Pays-Bas	2,59	2,77	2,68	1,28	0,94	1,11

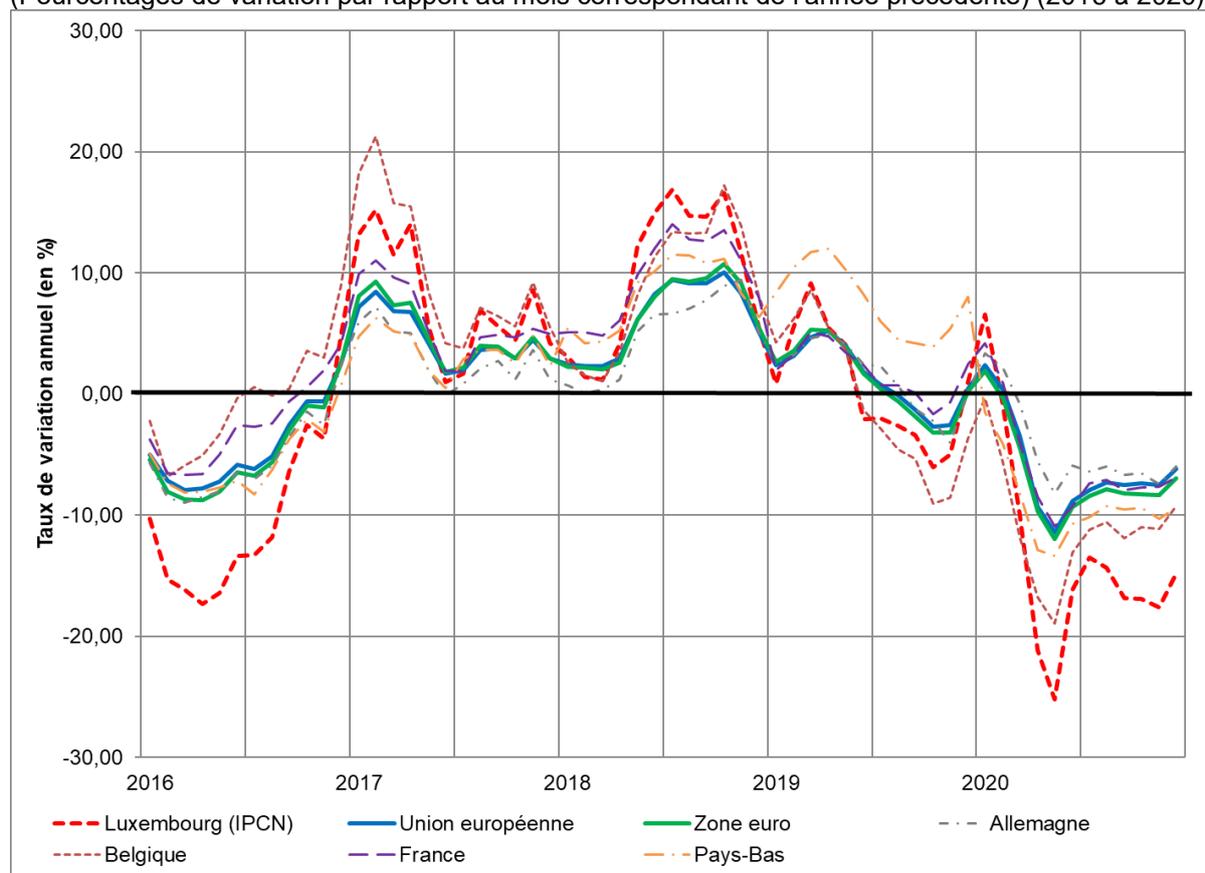
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2017 et mi-2019, les produits pétroliers ont contribué de façon fortement positive au taux d'inflation dans tous les pays de l'UE. Après une première évolution négative des prix au cours de la deuxième moitié de 2019, l'année 2020 a été caractérisée par un effondrement des prix. Les mesures de (re)confinement à visée sanitaire préventive ont eu un impact direct

sur la demande en énergie au cours de l'année 2020. Alors qu'en décembre 2019 le prix du baril atteignait \$67, au mois d'avril 2020 les prix s'effondraient et atteignaient \$18, niveau le plus bas enregistré depuis juin 1999, pour ensuite se stabiliser autour de \$40 au deuxième semestre de l'année, le taux de change EUR/USD n'ayant pas spécialement impacté les prix des produits importés hors zone euro. Au Luxembourg, le prix des produits pétroliers a baissé de 13,5% en 2020 (Belgique -11%, Pays-Bas -9,1%, France -6%, Allemagne -4,5%), taux sensiblement inférieur à la moyenne de la zone euro (-6,8%) et de l'Union européenne (-6,2%).

Graphique 2-3 : Evolution récente de l'énergie

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2020)



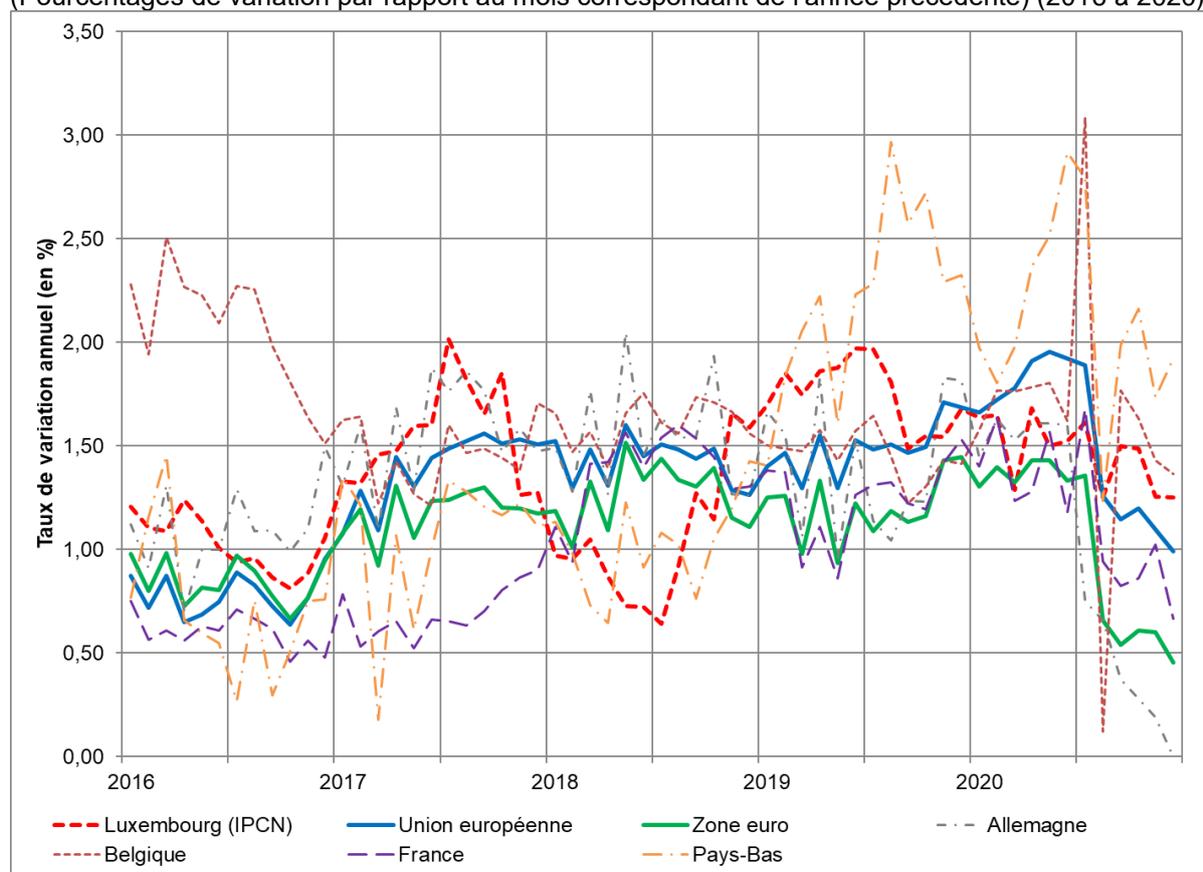
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : produits pétroliers pour le Luxembourg

L'inflation hors énergie a progressé en 2020, mais de façon assez hétérogène en fonction des pays. Au Luxembourg, l'inflation hors énergie s'est élevée à 1,5% un taux similaire à celui de la moyenne de l'UE (1,5%) mais supérieur à celui de la zone euro (1%) et de certains de ses pays voisins (France 1,2%, Allemagne 1%), mais plus faible que de celui des Pays-Bas (2,1%) et de la Belgique (1,6%). Le taux de variation annuel luxembourgeois a fléchi au mois de mars 2020, suite notamment à la baisse de la contribution à l'inflation de la division *transports* engendrée par la gratuité des transports en commun. En Belgique, on assiste à une très forte variation de l'inflation des produits hors énergie, en grande partie due au report des soldes de juillet 2020 à août 2020²².

Graphique 2-4 : Evolution récente de l'inflation hors énergie

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2020)

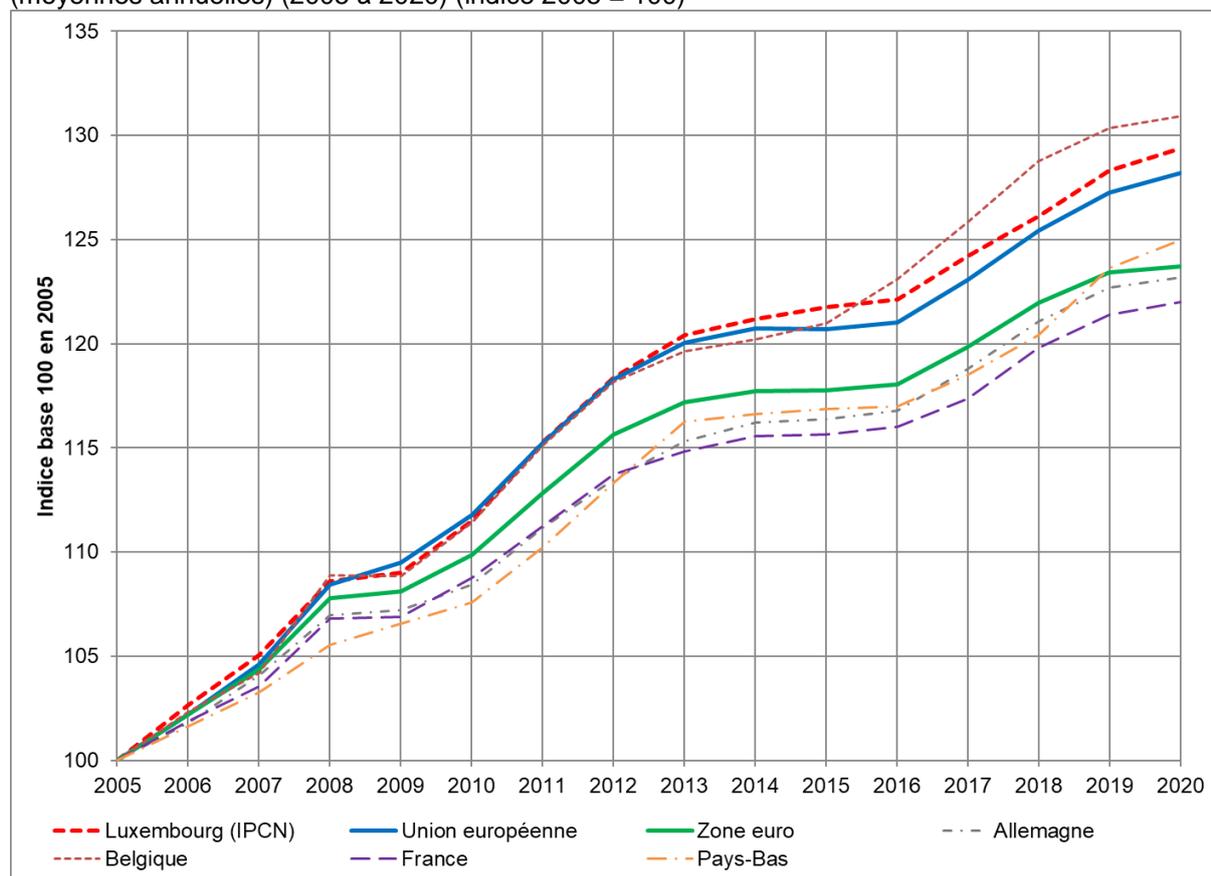


Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

²² Entre le 18 mars 2020 et le 10 mai 2020, les magasins ont dû fermer à la suite de la crise du coronavirus. Afin de donner aux magasins un peu plus de temps pour vendre leurs biens à des prix normaux, le gouvernement a décidé de déplacer la période des soldes au mois d'août (du 1^{er} au 31 août 2020). Source : <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-1>

Entre 2005 et 2020, le niveau général des prix a augmenté de 28,2% au sein de l'Union européenne : l'inflation luxembourgeoise (29,4%) a été légèrement supérieure pendant cette même période. La Belgique a connu une inflation similaire à celle du Luxembourg jusqu'en 2015, mais la dépasse depuis 2016. L'écart, après s'être creusé en 2018, se resserre légèrement depuis.

Graphique 2-5 : Indice des prix à la consommation au niveau européen
(moyennes annuelles) (2005 à 2020) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En moyenne annuelle, entre 2005 et 2020, les prix ont augmenté de 1,7% au Luxembourg, en ligne avec la hausse des prix dans l'Union européenne. En Belgique, le taux annuel moyen (1,8%) est plus élevé qu'au Luxembourg, tandis que la moyenne de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas se situe entre 1,3% et 1,5% par an.

Tableau 2-3 : Indice des prix à la consommation et évolution annuelle moyenne
(base 100 en 2005)

	Indice 2020	Evolution annuelle moyenne (2005-2020)
Union européenne	128,19	1,67%
Zone euro	123,72	1,43%
Luxembourg (IPCN)	129,37	1,73%
Allemagne	123,17	1,40%
Belgique	130,91	1,81%
France	122,01	1,33%
Pays-Bas	124,99	1,50%

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation montre des différences entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. Malgré des taux d'inflation nettement inférieurs à ceux de 2019 suite à la crise économique engendrée par le Covid-19, les Pays-Bas présentent l'évolution la plus élevée parmi les pays analysés, en particulier dans les catégories *Biens et services divers* et *Santé*. En Allemagne, la division *logement, eau, électricité et combustibles* a évolué plus fortement que dans les autres pays. En France, la catégorie *Boissons alcoolisées et tabac* enregistre, avec les Pays-Bas, une hausse des prix plus importante par rapport aux autres pays analysés alors qu'en Belgique c'est la catégorie *ameublement, équipement de ménage et entretien* qui évolue plus rapidement que les pays voisins.

Tableau 2-4 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2020
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

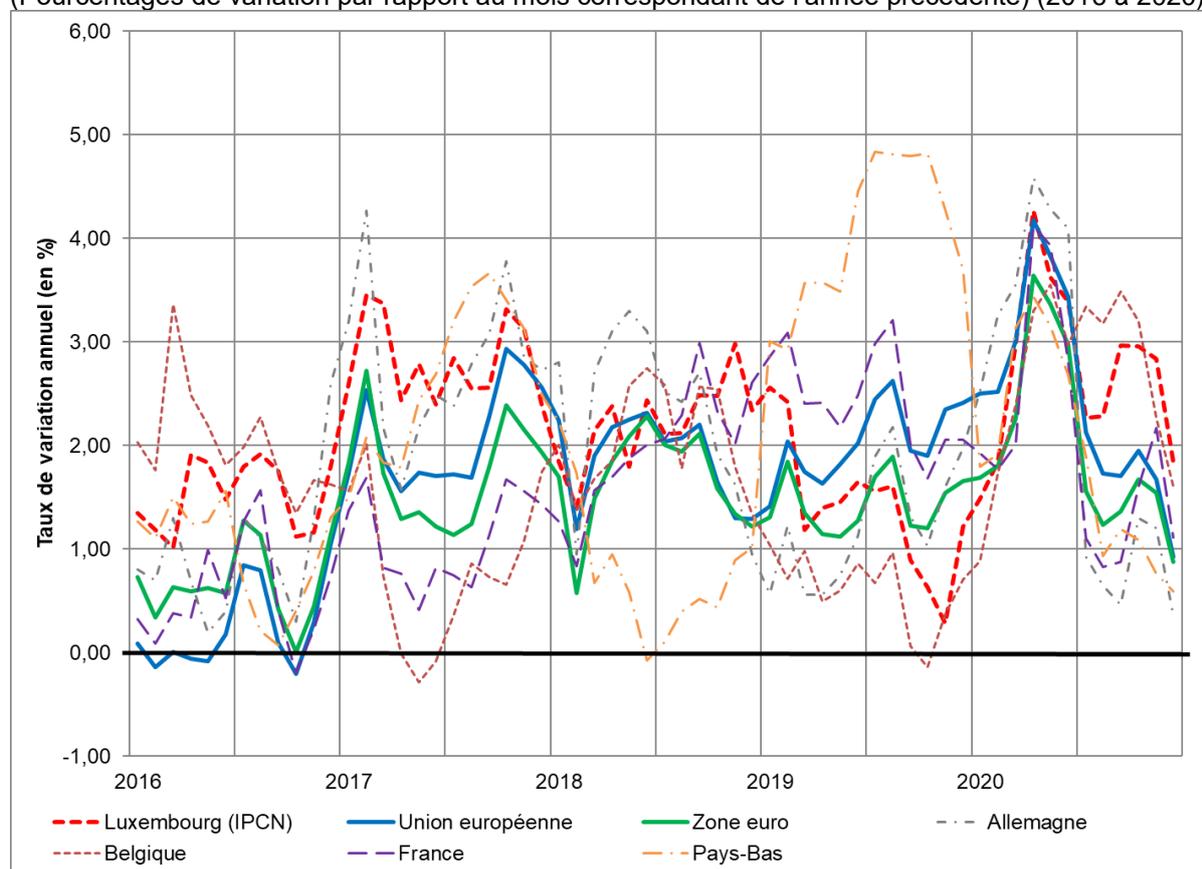
	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,74	0,25	0,37	0,43	0,52	1,11	0,82
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,46	2,00	2,26	2,66	2,02	1,88	2,73
Boissons alcoolisées et tabac	3,79	3,36	2,38	2,56	7,55	7,42	1,82
Articles d'habillement et chaussures	1,03	-0,04	-0,80	0,19	-0,45	0,04	0,91
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,20	-0,79	0,42	-3,44	-0,21	-1,70	-0,77
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,46	0,47	0,16	1,49	0,61	1,40	1,42
Santé	1,33	0,59	0,66	0,12	0,01	1,75	0,75
Transports	-2,29	-2,22	-1,79	-0,97	-2,10	-0,61	-1,87
Communications	-0,93	-1,74	-1,82	-0,39	-0,11	-1,20	-2,98
Loisirs, spectacles et culture	1,28	0,19	-0,45	1,66	0,86	2,15	2,29
Enseignement	1,41	0,46	-0,76	1,25	2,11	1,12	1,66
Hôtels, cafés, restaurants	1,56	1,12	2,10	2,15	0,88	2,08	2,37
Biens et services divers	2,24	1,53	1,88	1,48	0,76	3,34	2,23

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix des *produits alimentaires* ont progressé plus fortement dans tous les pays analysés en 2020 par rapport à l'année précédente : 2,6% contre 2,1% en 2019 au niveau européen, le Luxembourg enregistrant la hausse la plus élevée parmi les pays analysés (2,9%). Ceci s'explique par la hausse des prix enregistrée durant le premier semestre 2020 liée à la crise sanitaire liée au Covid-19. Après les hausses enregistrées pendant les mois de « lockdown », dès le déconfinement, les prix ont été repartis à la baisse pour retrouver, dans la plupart des pays analysés, les niveaux pré-crise à partir du mois de juillet (en Belgique et au Luxembourg ce niveau est atteint au mois de décembre). Globalement au cours de cette année, la viande qui contribue relativement fortement à l'inflation, en particulier celle de porc a connu une forte hausse de prix dans tous les pays européens (7,1% par rapport à 2019), en particulier en Allemagne (9,1%) et aux Pays-Bas (8,0%). Cette hausse de prix a affecté aussi les charcuteries, même si de façon plus limitée (6,5% en moyenne dans l'Union européenne). Les fruits frais ont aussi augmenté sensiblement (10,5% en moyenne dans l'Union européenne, notamment de 8,8% au Luxembourg), notamment suite aux conditions météorologiques très défavorables en Europe du Sud (notamment en Espagne) ayant détruit

une grande partie de la récolte²³ ainsi qu'au manque de main-d'œuvre et aux coûts de transport plus élevés liés au repli des trajets suite aux fermetures des frontières²⁴. La France enregistre aussi un niveau élevé des prix des légumes (4,4%), qui s'explique principalement par la hausse des prix des légumes frais (8,7%). Ce sont les Pays-Bas qui enregistrent la hausse la plus limitée (2%) au niveau des produits alimentaires parmi les pays analysés. Alors que le poisson frais avait connu une importante baisse des prix au Luxembourg en avril 2020 suite à la faible demande due notamment à la fermeture des restaurants et cantines scolaires, ce phénomène n'a pas été recensé dans les autres pays analysés. Cependant, en 2020, le prix des fruits de mer a augmenté de 16,6% en Belgique principalement au niveau des crevettes à cause de la crise sanitaire, les activités de décorticage au Maroc ont été fortement impactées²⁵. A l'inverse les huiles et graisses ont vu leur prix baisser de 2,5% dans l'Union européenne, particulièrement en Allemagne qui a enregistré une baisse de 3,5% au niveau de ces produits.

Graphique 2-6 : Evolution de la catégorie « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Mais ce sont surtout les prix des *boissons alcoolisées* et du *tabac* à avoir augmenté ces dernières années. Après une forte progression des prix des boissons alcoolisées en 2016 suite à la hausse des droits d'accise sur l'alcool éthylique au 1^{er} novembre 2015 dans le cadre

²³ <https://odc.gouvernement.lu/en/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-semestriel-ofp/rs-ofp-012.html>

²⁴ <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/2020/note-conjoncture-01-20/index.html>

²⁵ <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-1>

des mesures du tax shift²⁶ en Belgique et après avoir subi une nouvelle hausse en 2018, en 2020 les prix ont augmenté de 2,6% en Belgique (malgré l'absence de nouveau tax shift en 2020) et 1,3% dans l'UE. Le prix du tabac qui a nouvellement fortement progressé en 2020 suite aux nouvelles adaptations des accises en France²⁷ et aux Pays-Bas. On assiste donc à une hausse de la TVA sur le tabac aux Pays-Bas depuis le 1^{er} avril 2020 (après une hausse en janvier 2020) ainsi qu'en France (où l'objectif était d'arriver à 10 euros le paquet en 2020 dans le cadre de la politique de santé publique et de lutte contre le tabagisme engagée par le gouvernement français²⁸ à travers plusieurs hausses en janvier, mars, juillet et novembre 2020) avec un effet direct sur les prix de +12,8% par rapport à 2019 aux Pays-Bas et de +13,7% en France. En moyenne, les produits de tabac ont augmenté de 5,8% dans l'Union européenne et de 5,6% dans la zone euro.

La division *logement, eau, électricité et combustibles* a connu une hausse des prix entre mi-2016 et fin 2018. Depuis, les prix de l'énergie, sont repartis à la baisse et ont atteint le point le plus bas en avril 2020. Cette baisse a été la plus marquée en Belgique où les prix ont baissé de 3,4% par rapport à 2019 suite principalement à la chute de 13,9% du prix du gaz et de 6,4% de l'électricité. Une tendance similaire est aussi visible aux Pays-Bas qui ont connu une réduction de la taxation de l'électricité accordée par le gouvernement néerlandais²⁹ depuis janvier 2020, celui-ci considérant l'électricité comme un besoin fondamental de la population (-39,6% en 2020). Ceci a causé la diminution des prix de la division de 1,7% rendant ainsi la contribution à l'inflation de cette division négative (-0,3 point de pourcentage). A l'inverse, au Luxembourg le prix de l'électricité a continué d'augmenter (+9,8% par rapport à 2019), tandis que le prix du gaz a diminué de 6,8%. En Allemagne la tendance est légèrement à la hausse (3% pour l'électricité et 1,3% pour le gaz) tandis qu'en France on assiste à une hausse de l'électricité (5,9%) alors que le prix du gaz diminue de 9,4%. Dans l'Union européenne le prix de l'électricité a diminué de 0,4% en 2020 alors que le prix du gaz a diminué de 4,4%. Mais ce sont les combustibles liquides qui ont impacté le plus cette division suite à la chute de 20% en moyenne des prix dans l'Union européenne, en particulier de 29,8% au Luxembourg, de 28,2% en Belgique, de 19,1% en Allemagne et de 17,7% en France.

La division *logement, eau, électricité et combustibles* a contribué le plus à la baisse de l'inflation totale en Belgique suivie des Pays-Bas (contribution de respectivement -0,55 et -0,27 point de pourcentage). A l'inverse en Allemagne, la contribution a été positive (0,09 point de pourcentage) suite à une baisse beaucoup plus limitée de la catégorie Electricité, gaz et autres combustibles, s'expliquant par la légère hausse du prix du gaz, qui peut s'expliquer par la non-répercussion des baisses du prix d'achat du gaz sur le prix final facturé aux consommateurs par certains fournisseurs³⁰.

²⁶ Le tax shift est un glissement de la fiscalité. Pour être en mesure d'abaisser les charges sur le travail, il est nécessaire de rechercher d'autres recettes, sans quoi le budget sortirait de ses rails. Ces recettes sont collectées par le biais de taxes qui portent moins atteinte à la croissance économique, telles que les taxes sur la pollution de l'environnement ou sur les produits nocifs ainsi que les taxes sur les biens de consommation. Pour plus d'informations : <http://www.montaxshift.be/>

²⁷ <https://www.senat.fr/rap/117-077-2/117-077-25.html>

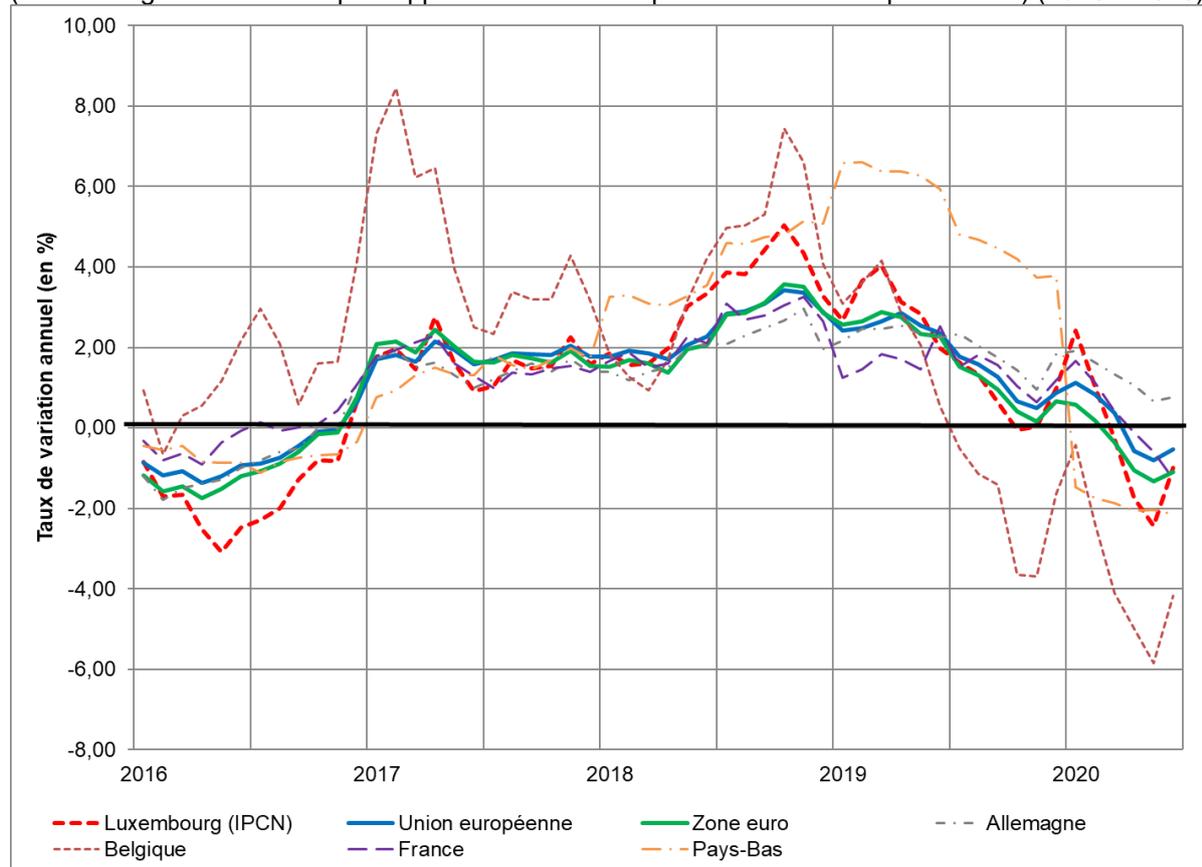
²⁸ <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/lutte-contre-le-tabagisme>

²⁹ Le gouvernement néerlandais a pris la décision d'augmenter la part fiscale de la facture de gaz afin de favoriser la transition énergétique du gaz naturel vers des options de chauffages électriques et plus durables :

<https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/milieubelastingen/energiebelasting>

³⁰ <https://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/klima-energie-und-umwelt/milder-winter-heizkosten-deutlich-gesunken-16658409.html>

Graphique 2-7 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

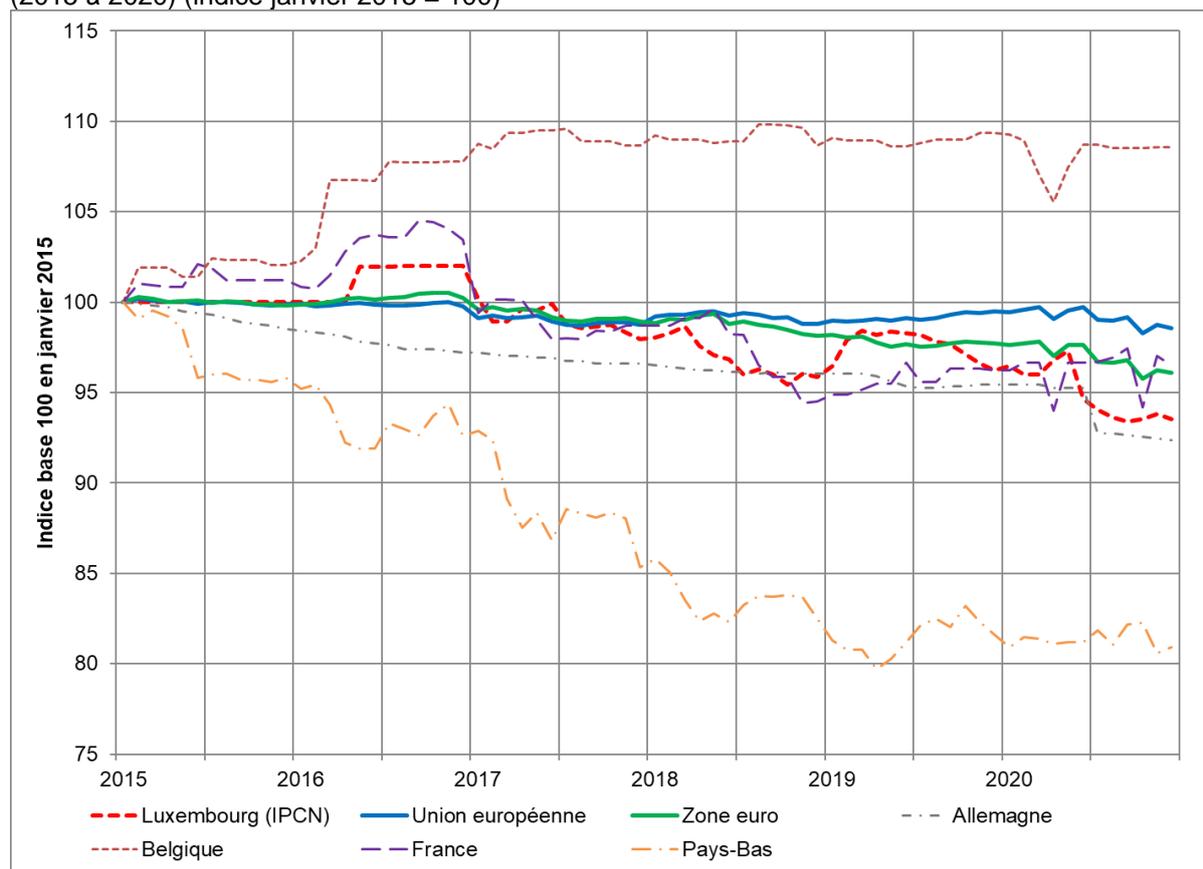
La division *transports* a aussi fortement tiré vers le bas l'inflation dans l'Union européenne et contribue négativement à l'inflation totale (-0,34 point de pourcentage). Elle contribue négativement à l'inflation de tous les pays analysés (entre -73,7% de l'inflation totale en Allemagne et -7,3% aux Pays-Bas). En 2020 cette division a baissé de 2,3% en moyenne dans l'Union européenne, contre une augmentation de 1,3% en 2019. Cette diminution des prix est liée à la chute des prix des carburants et lubrifiants en 2020 (-11,3% sur le diesel dans l'UE, -9,2% sur l'essence) ainsi qu'à la réduction des déplacements suite aux confinements mis en place dans plusieurs pays de l'UE pour faire face à la pandémie de Covid-19. La baisse de ces prix a cependant été plus limitée aux Pays-Bas avec comme conséquence une évolution négative moindre par rapport aux autres pays de la position carburants et lubrifiants (-5,8% contre -9,7% en moyenne européenne). Au Luxembourg, outre à la baisse des prix des carburants (-11,4% sur le diesel, -10,6% sur l'essence), les services de transport ont aussi baissé drastiquement (-29,4%) suite à l'introduction dès le 1^{er} mars 2020, de la gratuité des transports en commun. Les services de transport au sein de cette division ont diminué de 1,6% en moyenne européenne (-2% en France, -0,4% en Allemagne alors qu'ils ont légèrement augmenté de +0,3% aux Pays-Bas et de +0,4% en Belgique).

En 2020, les prix des *biens et services* ont augmenté au Luxembourg (+2,2%), tout comme dans le reste de l'UE (+2,2%). La hausse enregistrée au Luxembourg s'explique par l'augmentation des prix de la protection sociale (2,4%), et de façon moindre des salons de coiffure (3,2%) ainsi que de la bijouterie (4,9%), alors qu'aux Pays-Bas (+3,3%) on assiste à une hausse au niveau des prix de la protection sociale (3,4%), des assurances (4,2%), des

services financiers (3,8%). Les services financiers (8%) ont sensiblement augmenté partout dans l'Union européenne, en particulier en Belgique (+5,6%) et en Allemagne (+4,1%).

Enfin, les prix de la division *communications* continuent de diminuer en 2020 (moyenne UE : -0,9%) ainsi que dans tous les pays analysés, la baisse la plus forte ayant été enregistrée au Luxembourg (-3%). Cette baisse s'explique principalement par la diminution des prix des équipements de téléphonie mobile (-10,3% moyenne européenne, -7,9% au Luxembourg).

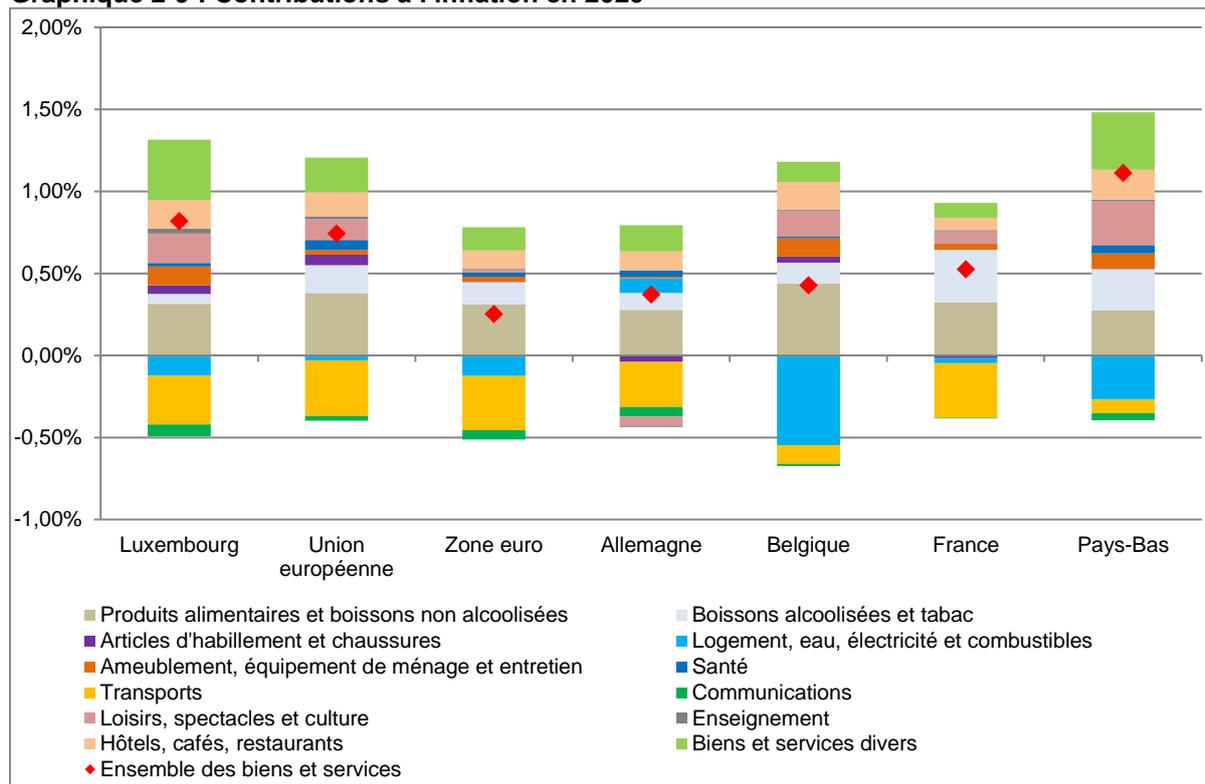
Graphique 2-8 : Indice des prix des services de téléphonie
(2015 à 2020) (indice janvier 2015 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Dans tous les pays, les divisions liées à l'énergie et aux produits pétroliers ont contribué de manière fortement négative à l'inflation : l'électricité et le gaz pour la division *logement, eau, électricité et combustibles* et les carburants, suite à l'effondrement des prix, pour les *transports*. A l'inverse, les divisions *prix alimentaires et boissons non alcoolisées* ainsi que les *biens et services* sont celles à avoir tiré l'inflation vers le haut.

Graphique 2-9 : Contributions à l'inflation en 2020



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation en 2020

(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
Ensemble des biens et services	0,74	0,25	0,37	0,43	0,52	1,11	0,82
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,38	0,31	0,28	0,44	0,32	0,27	0,32
Boissons alcoolisées et tabac	0,17	0,14	0,10	0,13	0,32	0,25	0,06
Articles d'habillement et chaussures	0,06	0,00	-0,04	0,04	-0,02	0,00	0,05
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,03	-0,13	0,09	-0,55	-0,03	-0,27	-0,12
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,03	0,03	0,01	0,11	0,04	0,09	0,12
Santé	0,06	0,03	0,04	0,01	0,00	0,05	0,02
Transports	-0,34	-0,33	-0,27	-0,11	-0,33	-0,08	-0,30
Communications	-0,03	-0,06	-0,06	-0,01	0,00	-0,05	-0,07
Loisirs, spectacles et culture	0,13	0,02	-0,06	0,16	0,08	0,27	0,18
Enseignement	0,02	0,01	-0,01	0,01	0,01	0,01	0,03
Hôtels, cafés, restaurants	0,15	0,11	0,12	0,17	0,07	0,18	0,17
Biens et services divers	0,21	0,14	0,16	0,13	0,09	0,35	0,37

Source: STATEC, Eurostat, Calculs: Observatoire de la formation des prix

3 Annexe 1 : Définitions³¹

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

Indice rattaché à la base 1.1.1948 : L'indice rattaché à la base 1.1.1948 est l'indice publié sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948. Il peut être obtenu en multipliant l'indice base 100 en 2005 par le facteur de rattachement. La moyenne semestrielle de cet indice sert au déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile des salaires.

³¹ Dictionnaire statistique du STATEC : <https://statistiques.public.lu/fr/methodologie/definitions/index.html>

Moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948 : C'est la moyenne semestrielle qui déclenche une tranche de l'échelle mobile des salaires, ou tranche indiciaire (« *Indextranche* ») par le fait d'atteindre ou de dépasser un certain seuil (=la cote d'échéance). La moyenne semestrielle, calculée pour chaque mois, est la moyenne arithmétique des indices base 100 au 1.1.1948 des 6 derniers mois disponibles. Lorsque sa valeur dépasse la cote d'échéance en vigueur augmentée de 2,5%, une nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires est déclenchée. Ceci entraîne l'adaptation de tous les salaires, traitements et pensions. La moyenne semestrielle est également utilisée pour l'indexation de certains contrats.

Facteur de raccord : Le facteur (ou coefficient) de raccord est utilisé pour passer de l'indice base 100 en 2005 à l'indice base 100 au 1.1.1948. Il s'agit du rapport fixe entre les deux séries publiées par le STATEC pour l'IPCN. Le facteur de raccord est fixé par arrêté ministériel. Le rapport entre les deux séries (base 100 en 2005 et base 1.1.1948) est modifié (et donc aussi le facteur de raccord) lorsque le législateur décide la neutralisation, pour l'application du mécanisme de l'échelle mobile des salaires, de certaines augmentations de prix dues à la hausse de taxes ou d'accises.

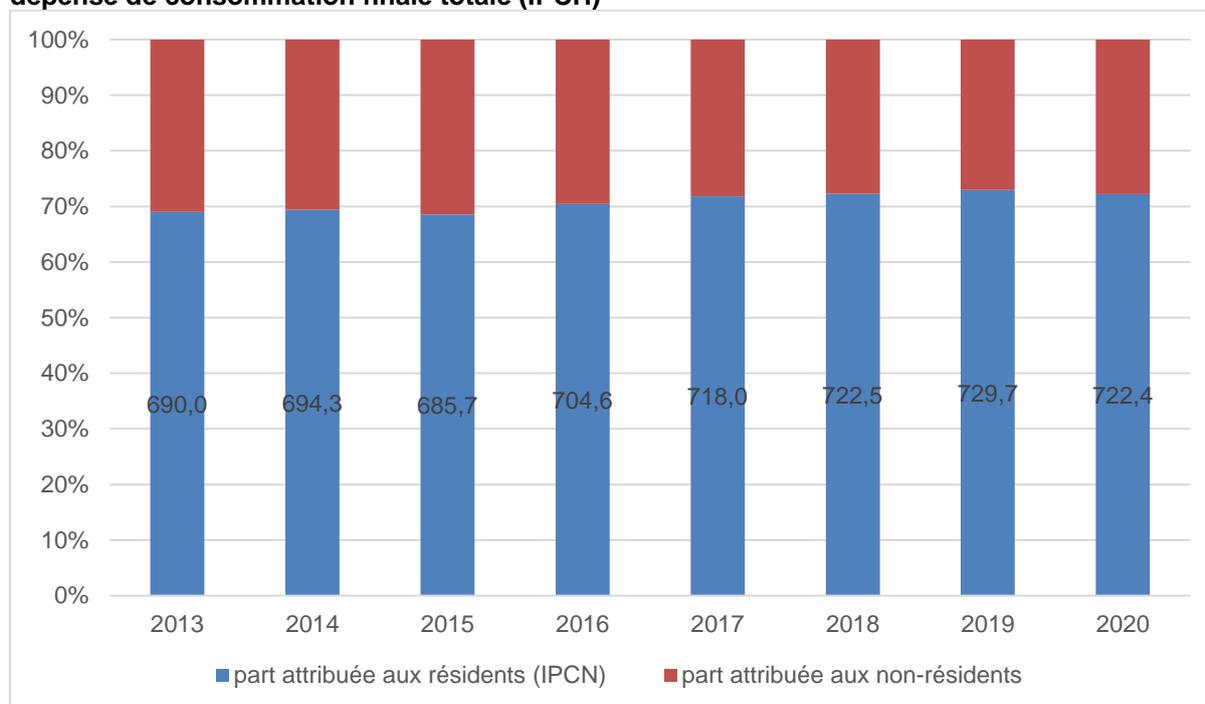
Cote d'application : La cote d'application de l'échelle mobile des salaires est un indice avec lequel les salaires sont adaptés. Souvent la valeur de la cote en vigueur à un instant donné est reprise sur les fiches de paie. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application entraîne l'augmentation de 2,5% de tous les salaires, pensions et traitements. La valeur d'une nouvelle cote d'application correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application est conditionnée par l'entrée en vigueur préalable d'une nouvelle cote d'échéance. Dans le système non-modulé de l'échelle mobile des salaires la cote d'application entre en vigueur un mois après l'entrée en vigueur d'une cote d'échéance.

Cote d'échéance : La cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires est la valeur qui, lorsqu'elle est dépassée par la moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948, déclenche une nouvelle cote d'application qui entraîne l'adaptation des salaires, traitements et pensions de 2,5%. La valeur d'une nouvelle cote d'échéance correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%.

4 Annexe 2 : Comparaison IPCN/IPCH

Au Luxembourg, l'établissement d'indices des prix à la consommation a débuté au début des années vingt du siècle dernier. L'indice national actuel (IPCN), entré en vigueur en janvier 1997, se conforme à la réglementation communautaire concernant l'indice des prix à la consommation harmonisée sur le plan européen (IPCH). Il se distingue de celui-ci par le seul fait que sa pondération exclut les dépenses de consommation des non-résidents sur le territoire luxembourgeois, alors que depuis l'année 2000 l'IPCH les inclut³². L'IPCN représente ainsi la part consommée par les résidents sur le territoire luxembourgeois dans le total de la consommation finale des ménages effectuée sur le territoire. L'IPCH, qui représente la totalité de la dépense de consommation finale sur le territoire, se chiffre à 1000‰ et la part allouée à l'IPCN, c'est-à-dire à la consommation des résidents sur le territoire, s'élève à 722,4‰ pour l'année 2020. La part de l'IPCN, exprimée par rapport à l'IPCH, varie au cours des années et est en légère progression depuis 2015.

Graphique 4-1 : Part de la dépense de consommation finale des résidents (IPCN) dans la dépense de consommation finale totale (IPCH)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

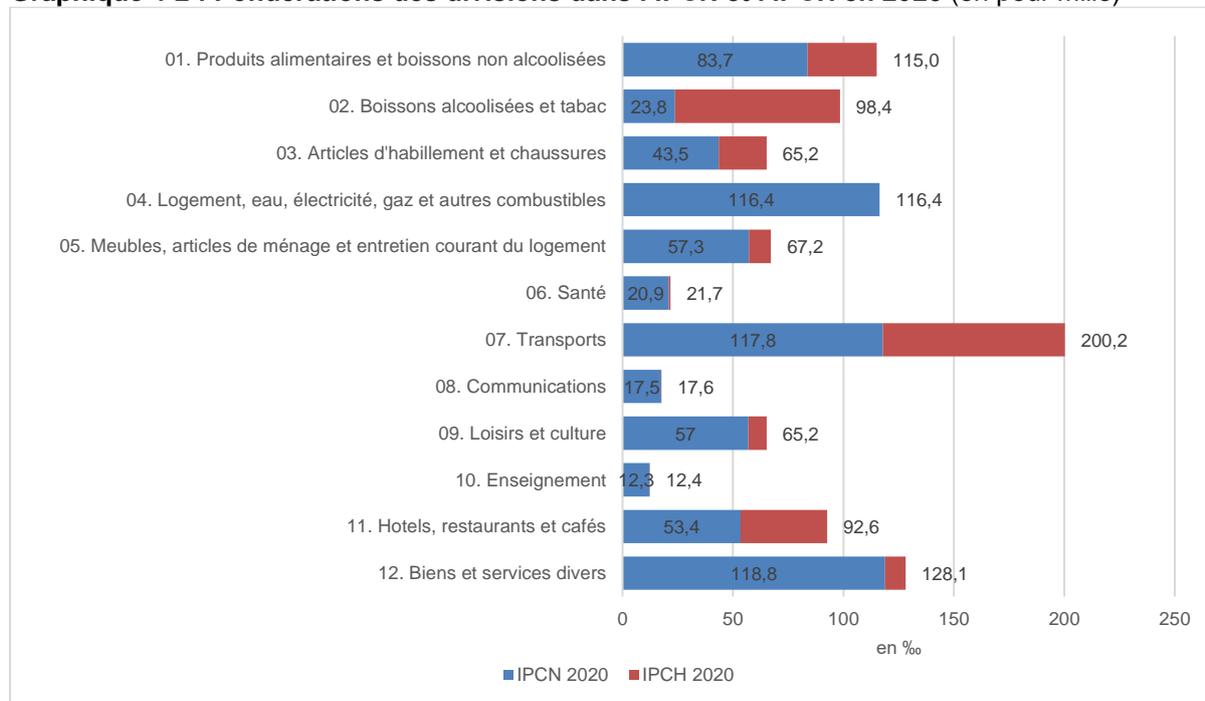
Note : Le graphique commence à partir de 2013 suite au changement méthodologique appliqué après l'année 2012

Il existe des différences dans les coefficients de pondération IPCH et IPCN des douze divisions. Ces différences sont très importantes pour les divisions « Boissons alcoolisées et tabac » et « Transports ». En particulier, certains produits tels que les carburants, le tabac et l'alcool bénéficient d'une fiscalité indirecte plus avantageuse au Luxembourg par rapport à celle des pays des consommateurs non résidents, et génère ainsi d'importants volumes de vente de ceux-ci. Des différences, cependant moins marquées, apparaissent également dans d'autres divisions tels que les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Meubles, articles de ménage et entretien courant du

³²https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=5

logement », « Loisirs et culture », « Hôtels, restaurants et cafés » et « Biens et services divers ». Les nombreux non-résidents actifs au Luxembourg expliquent les différences qui apparaissent dans les divisions « Hôtels, restaurants et cafés » et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Les touristes jouent évidemment un rôle au niveau du différentiel de dépense de consommation lié aux « Hôtels, restaurants et cafés » et en particulier des dépenses liées aux hôtels, et ont ainsi un impact sur la pondération de cette catégorie.

Graphique 4-2 : Pondérations des divisions dans l'IPCN et l'IPCH en 2020 (en pour mille)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

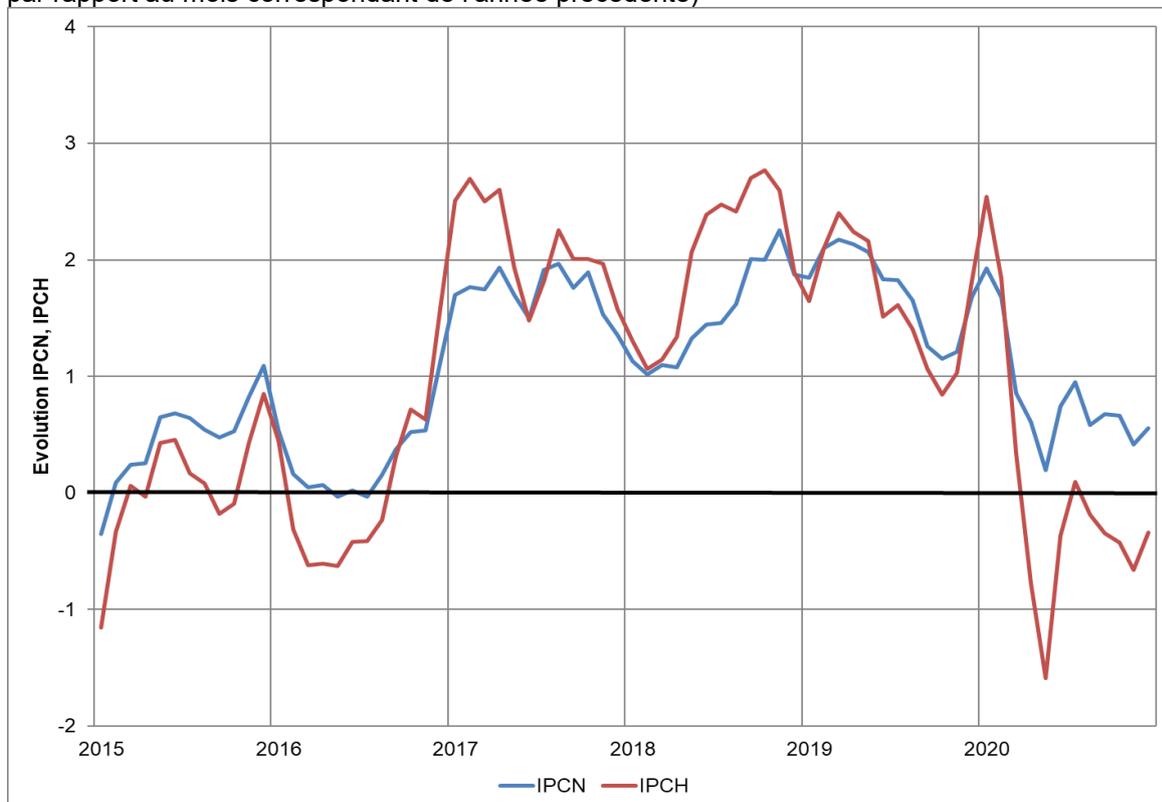
Une comparaison de l'IPCH et de l'IPCN depuis 2015 est fournie ci-après à titre illustratif afin de visualiser la différence de l'évolution des courbes. Cependant, **il est considéré plus approprié et représentatif d'utiliser l'indice des prix à la consommation national (IPCN) pour les analyses de la consommation nationale au Luxembourg car il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.** C'est notamment pour cette raison que l'IPCN est utilisé comme élément déclencheur des tranches indiciaires.

Graphique 4-3 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (2015 – 2020) (indice 2015 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 4-4 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (données mensuelles, pourcentage de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix